

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

Aménagement du Territoire - Equipement - Logement - Tourisme.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Par M. André BARROUX,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, *vice-présidents* ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Auguste Billémaz, Maurice Blin, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, René Debesson, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Léandre Létouquart, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Josy-Auguste Moinet, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jules Roujon, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Touzet, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 5), 686 (tome XVI) et in-8° 52.

Sénat : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexe 5) (1973-1974).

Lois de finances. — *Aménagement du territoire - Parcs naturels - Industrialisation - Aérotrain - Urbanisme - Aménagements régionaux.*

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIÈRE PARTIE : Les actions traditionnelles.....	9
I. — L'industrialisation régionale.....	9
A. — Des moyens mieux adaptés.....	9
1. — Les aides d'incitation.....	9
2. — L'ouverture vers la concertation.....	10
B. — Une certaine continuité dans les orientations géographiques.....	10
1. — Les actions régionales globales.....	11
a) Le rééquilibrage de l'Ouest.....	11
b) Un effort particulier pour le Sud-Ouest et la façade atlantique.....	11
2. — L'action sur les pôles de croissance privilégiés.....	12
a) La réalisation du programme industriel.....	13
b) Les équipements publics et le logement.....	15
c) La mise en place de structures administratives adaptées.....	16
3. — Les zones de conversion.....	19
C. — Des résultats satisfaisants dans l'ensemble mais inégaux suivant les régions.....	20
II. — La décentralisation des activités tertiaires.....	22
A. — Les méthodes.....	22
B. — Les résultats par secteurs.....	23
III. — L'aménagement rural.....	26
A. — La politique de rénovation rurale.....	26
1. — Bilan.....	26
2. — Les orientations de l'avenir.....	27
B. — L'activité des compagnies d'aménagement à vocation agricole.....	28
IV. — Les grands aménagements touristiques.....	32
A. — La côte méditerranéenne.....	32
1. — La Mission interministérielle pour l'aménagement du Languedoc - Roussillon.....	32
2. — La mission interministérielle d'aménagement de la Corse.....	34
3. — La mission interrégionale pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen.....	37
B. — La Côte Aquitaine.....	38

	Pages.
DEUXIÈME PARTIE. — Les sollicitations nouvelles.....	41
I. — La dimension régionale.....	41
A. — La régionalisation des structures.....	41
1. — La déconcentration des décisions.....	41
2. — La participation des collectivités.....	42
B. — La diffusion des responsabilités.....	43
II. — La dimension internationale.....	45
A. — Les structures et les orientations nouvelles.....	45
1. — Les structures.....	45
2. — Les orientations.....	46
B. — Les régions frontières.....	47
C. — La concertation européenne.....	48
1. — La coordination des politiques d'aides régionales...	49
2. — La création d'un Fonds européen de développement.	50
III. — La qualité de la vie urbaine.....	51
A. — Limiter la croissance de Paris.....	51
B. — Les métropoles d'équilibre.....	52
C. — Les villes moyennes.....	54
IV. — L'aménagement des espaces fragiles.....	56
A. — Le littoral.....	56
B. — La montagne.....	58
Conclusion	61
—————	
ANNEXES	63
I. — Industrialisation	65
A. — Indemnités de décentralisation accordées pour 1972 et le premier semestre 1973	65
B. — Prêts directs du F.D.E.S. à l'industrie au titre du développement régional, pour 1972 et le premier semestre 1973.....	65
C. — Bilan des aides financières accordées pour les bassins miniers.	66
D. — Zones industrielles : prêts de la Caisse des dépôts et consignations bonifiés ou non par le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, pour 1973	67

	Pages.
II. — Décentralisation des activités tertiaires	68
E. — Bilan de l'action du Comité de décentralisation pour 1972 et le premier semestre de 1973	68
F. — Opérations de décentralisation du secteur public pour 1972 et le premier semestre de 1973	69
G. — Agrément de locaux à usage de bureaux en région parisienne (1967-1972)	70
III. — Agriculture	71
Programmes spécifiques dans les zones de rénovation rurale de 1968 à 1973.....	71
IV. — Répartition régionale des primes accordées en 1972	73
Procédure centralisée et procédure déconcentrée	73

Mesdames, Messieurs,

1973 a été une année importante pour la politique d'aménagement du territoire puisqu'elle a marqué le dixième anniversaire de la Délégation à l'Aménagement du territoire.

L'heure du bilan pourrait sembler venue. En fait, il est dans l'essence même de la politique d'aménagement du territoire d'être une création continue.

C'est pourquoi, pour être fidèle à la diversité même de nos régions, convaincu qu'une bonne politique ne peut être qu'une création collective, votre rapporteur préfère concourir à une meilleure prise de conscience des problèmes nouveaux que de se livrer à une comparaison systématique des réalisations aux objectifs successivement et souvent pragmatiquement définis.

Ce sera l'objet de sa deuxième partie consacrée aux sollicitations nouvelles qui s'imposent aux responsables de l'aménagement de l'hexagone.

Pour commencer, votre rapporteur essaiera de prolonger son analyse des années précédentes en passant en revue les différents domaines dans lesquels les Pouvoirs publics ont décidé de porter leur effort depuis longtemps déjà.

Les domaines d'action que l'on pourrait appeler traditionnels — encore qu'un tel mot pour une politique si jeune puisse faire sourire — sont au nombre de quatre :

- l'industrialisation des régions ;
- la décentralisation des activités tertiaires ;
- l'aménagement rural ;
- les grands aménagements touristiques.

PREMIERE PARTIE

LES ACTIONS TRADITIONNELLES

I. — L'industrialisation régionale.

A. — DES MOYENS MIEUX ADAPTÉS

A un régime assoupli des aides à la décentralisation industrielle s'ajoute un effort de développement de la concertation.

1. — *Les aides d'incitation.*

Le régime des aides a été mis au point pour la première fois en 1954, révisé en 1960 et 1964 et a fait l'objet d'une réforme d'ensemble en 1972. Le système a été clarifié et rendu plus homogène. Il n'existe plus qu'un seul type de prime, les primes de développement régional. Au cours de l'année 1973, des améliorations nouvelles ont permis d'assouplir les règles du plafond par emploi et de prendre en compte un certain nombre de problèmes nouveaux. Seule en Europe, la France a institué une limitation du montant de la prime en fonction du nombre d'emplois créés (15.000 F pour les créations et 12.000 F pour les extensions). Cette règle peut constituer une difficulté sérieuse dans l'aide aux industries à forte intensité capitaliste dont les effectifs sont relativement peu nombreux. Un assouplissement a donc été introduit pour autoriser un plus large déplafonnement de ces primes en fonction des disparités régionales. Il sera possible d'atteindre le taux maximum d'aide de 25 % du montant des investissements sans tenir compte du plafond par emploi créé quand cela s'avérera indispensable pour implanter sur une zone prioritaire un investissement d'intérêt majeur. Par ailleurs, la carte des aides a fait l'objet d'adaptations qui permettent d'apporter une réponse à des problèmes nouveaux : la partie minière du Douaisis et du Valen-

ciennois a été classée ; certains cantons et communes confrontés à des conversions d'industries traditionnelles entrent dans le champ des aides (Montbrison, Boën-sur-Lignon, Saint-Michel-de-Maurienne, Brignoles, Barjols).

Le classement de l'ensemble des zones classées par arrêté jusqu'au 31 juin 1973 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1974.

Enfin, l'intensité des aides a été renforcée dans des zones critiques où l'industrialisation se révèle particulièrement difficile : en Bretagne (Quimper, Carhaix, Loudéac, Pontivy, Gourin) et en Corse (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio) (25 % pour les créations, 20 % pour les extensions) ; en Loire-Atlantique (Paimbœuf et Saint-Père-en-Retz) ; dans le Languedoc-Roussillon (Perpignan, Narbonne et Béziers) (15 % pour les créations, 12 % pour les extensions).

2. — *L'ouverture vers la concertation.*

Une conception moderne de l'administration suggère que l'on s'éloigne le plus possible des procédures de contrainte, bien sûr, mais aussi que l'on complète les différentes formes d'incitation par des accords contractuels avec les entreprises. Il est possible de parvenir ainsi à la fois à un développement harmonieux des entreprises et à une adaptation plus précise aux situations locales.

Sept accords ont été préparés et signés au début de l'année 1973 avec Ericsonn, la Compagnie générale d'électricité, Boussois Souchon Neuvesel, la Compagnie internationale d'Informatique, Schlumberger, Renault et Chausson.

On peut regretter que de telles procédures ne puissent que difficilement être employées avec les petites et moyennes entreprises, au moins au niveau national.

B. — UNE CERTAINE CONTINUITÉ DANS LES ORIENTATIONS GÉOGRAPHIQUES

Ces orientations correspondent aux actions prioritaires définies dans le rapport général du Plan.

Elles concernent essentiellement le rééquilibrage de l'Ouest de notre territoire, la conversion des zones d'industrie ancienne en déclin et le développement d'industries structurantes dans les zones denses.

1. — *Les actions régionales globales.*

a) *Le rééquilibrage de l'Ouest.*

La Bretagne, le Poitou, l'Aquitaine, la Basse-Normandie et les pays de la Loire doivent recevoir la moitié des créations d'emplois industriels attendues, comme au cours des années précédentes.

Parmi les opérations d'industrialisation les plus caractéristiques encouragées en 1972 et pendant la première partie de 1973, il faut mentionner l'implantation à Bordeaux d'I. B. M., Ford et Siemens, celles de Motorola à Angers, de S. E. V.-Marchal et du groupe Ferodo à Châtelleraut, de Leroy-Somer à Mansle (Charente), de Moulinex à Mayenne. D'importants programmes d'extension sont en cours chez Motorola à Toulouse, chez Michelin à Cholet, aux Constructions téléphoniques à Lannion.

Si l'on considère maintenant les résultats globaux de l'action de l'Etat depuis le début du VI^e Plan, on s'aperçoit que les régions de l'Ouest ont reçu près de deux tiers des primes de développement régional.

	NOMBRE	MONTANT (en millions)	EMPLOIS
Région de l'Ouest	827	472,6	63.959
Reste du territoire aidé	311	271	34.362

Ces efforts sont considérables mais des points d'ombre subsistent : parmi eux, on peut relever le retard relatif du Sud-Ouest et l'insuffisant développement industriel de la façade atlantique.

Il semble que les Pouvoirs publics aient commencé à en prendre conscience.

b) *Un effort particulier pour le Sud-Ouest et la façade Atlantique.*

Cette prise de conscience a été suivie d'un début de réalisations concrètes.

Une association Aquitaine-Midi-Pyrénées a été créée en juillet 1973. Elle est chargée d'élaborer un programme d'action en faveur des industries chimiques dans le Sud-Ouest.

Il faut se féliciter de cet effort mais il ne doit constituer qu'une amorce. Il est essentiel, en effet, de penser à l'avenir et celui du Sud-Ouest est, dans une grande mesure, lié à l'ouverture vers l'Europe et au développement de l'Espagne qui sont déjà avancés en fait. Il importe de s'y tenir prêt et de structurer, dans ce but, les départements concernés.

La façade atlantique bénéficie de plus grandes faveurs. Le 26 mai 1973, M. Olivier Guichard a insisté, à la Baule, sur « la chance que présente une très longue façade maritime encore peu occupée ». Les grands pôles industriels du centre du Marché commun sont proches de la saturation. L'industrie lourde ne pourra pas continuer à se concentrer sur la Mer du Nord et le long du Rhin. Un certain glissement est déjà constaté vers Dunkerque, Le Havre et Fos, mais ces sites n'ont pas une capacité indéfinie et la France peut offrir d'autres pôles encore.

« Il est possible que l'utilisation de la façade Atlantique soit nécessaire pour l'alimentation en énergie de l'Europe, que ce soit par l'implantation de raffineries ou de centrales nucléaires. D'ores et déjà des investisseurs français et étrangers visitent régulièrement Brest et les deux grands estuaires de la façade : la Basse-Loire et la Gironde. »

Lors du Comité interministériel du 12 juillet 1973, les Pouvoirs publics ont décidé d'accentuer le développement industriel de la façade Atlantique, les liaisons autoroutières avec la Région parisienne seront accélérées, des zones industrielles lourdes sur la Basse-Loire et l'estuaire de la Gironde seront mises à l'étude et le plan de développement du raffinage français privilégiera la façade.

2. — *L'action sur les pôles de croissance privilégiés.*

Dans le cadre de la théorie des pôles de croissance, on sait que deux opérations pilotes ont été mises en route, celles de Fos-sur-Mer et de Calais-Dunkerque. Elles sont destinées, surtout celle de Fos, à un rééquilibrage de l'ensemble du territoire sur le plan industriel et devraient avoir des conséquences économiques, sociales et politiques sur tout l'arrière-pays.

Bien que l'ordre de grandeur entre les deux opérations ne soit pas le même, on peut considérer que leur réalisation a suivi des chemins assez parallèles.

Si le développement industriel proprement dit a pu poursuivre son cours malgré d'évidentes tensions sociales, la mise en place des équipements publics nécessaires, et surtout de structures administratives adaptées, a présenté plus de difficultés.

a) La réalisation du programme industriel.

A Fos-sur-Mer, que votre commission a eu l'occasion de visiter en détail au mois de juin dernier, les chantiers industriels progressent rapidement conformément à l'échéancier prévu : les unités industrielles d'Air (Liquide, Gaz de France et Imperial Chemical Industries) sont en fonctionnement, le montage de l'usine Ugine Acier ainsi que de l'unité sidérurgique se poursuivent en vue d'une mise en service à la fin de 1973.

Le problème le plus important rencontré au cours des mois passés vient de la diminution des effectifs de chantiers. En effet le nombre des travailleurs de chantiers a atteint, en avril 1973 sa pointe maximale avec 18.000 travailleurs. Le ralentissement du chantier Solmer entraînera 6.200 licenciements d'ici à la fin de 1973 ; cette réduction rapide a entraîné au cours du mois de juillet dernier un conflit social qui est en voie de résorption.

Ce conflit vient à la fois du rythme rapide des licenciements (pourtant prévus depuis longtemps) et les conditions de rémunérations pratiquées à Fos (primes et indemnités diverses, logements à très bas prix) qui mettaient ces travailleurs dans une situation favorable si on la compare aux possibilités d'emplois dans la région, et aux conditions habituelles de rémunérations dans le domaine des travaux publics.

L'Agence nationale de l'emploi qui a depuis longtemps installé une antenne à Fos détient plus de 2.000 offres d'emplois constamment renouvelées, qui sont mises à la disposition des travailleurs de chantiers : il faut remarquer à ce sujet que les offres faites

par l'agence n'ont eues que peu de succès auprès des intéressés. Néanmoins, les réductions d'effectifs paraissent se développer pour le moment, dans des conditions satisfaisantes. Il est possible en outre, que l'activité soutenue qui règne dans la région de Marseille dans le domaine des travaux publics facilite le réemploi sur place d'une partie de ces travailleurs.

En ce qui concerne les emplois permanents, la situation actuelle est à peu près conforme à 20 % près aux prévisions du VI^e Plan selon lequel 30.000 emplois devaient être créés — le nombre d'emplois est estimé à 14.500 dont 4.500 dans la zone industrielle et portuaire de Fos.

Sur le plan financier, les besoins de l'usine sédérurgique de Fos sont estimés, pour la première étape de celle-ci, à 7.700 millions de francs. Leur couverture doit être assurée, sous forme de fonds propres, pour 2.300 millions de francs par les sociétés qui participent au capital de Solmer et de Marcoke. Le solde des besoins, soit 5.400 millions de francs, sera couvert par le recours à l'emprunt. Ces emprunts, à long et moyen terme, seront contractés tant sur le marché obligataire qu'auprès des banques et organismes financiers nationaux et étrangers. Pour sa part, l'Etat accordera à Solmer des prêts du F. D. E. S. qui s'élèveront à 1.850 millions de francs. Compte tenu de leur importance, il a été décidé que l'Etat serait intéressé aux résultats tirés par les sociétés mères de l'exploitation des installations de Solmer. Cet intéressement, qui prend la forme d'une redevance dont le niveau est fonction de la marge brute, pourra avoir pour effet de porter à un niveau supérieur à celui du marché financier le taux d'intérêt du concours public.

La réalisation du nouvel avant-port de *Dunkerque* pour navires de 300.000 tonnes, commencée au début de 1972, se poursuit activement. Les premiers navires devraient être reçus à l'automne de 1974. L'acquisition et l'aménagement de la zone industrialoportuaire se poursuit normalement. Sur le plan industriel, le dernier haut fourneau d'Usinor, d'une capacité annuelle de 4 millions de tonnes (l'un des plus grands hauts fourneaux du monde), a été mis en service au printemps de 1973. Il en a été de même pour les nouvelles installations de laminage d'Usinor-Mardyck. La raffinerie des Flandres, dont l'implantation a été décidée en 1972 par la Compagnie française de raffinage, est en cours de construction sur la zone portuaire. Enfin, le

projet d'implantation de l'importante centrale électrique (classique et nucléaire) de Gravelines devrait être soumis à l'enquête publique durant les prochains mois.

L'emploi industriel dans la région de Dunkerque a cru de 2.000 unités en 1972, et vraisemblablement de 3.000 en 1973, notamment en raison du programme d'embauche d'Usinor. Les prévisions de croissance pour 1974 sont un peu moins élevées (1.500 emplois). Parallèlement, les emplois de chantier, après être passés par une pointe élevée en 1972, connaissent actuellement une certaine diminution. La construction de la centrale de Gravelines ne sera pas de trop pour contribuer à renverser cette tendance. La situation de l'emploi à Calais a continué de se détériorer, en raison notamment de la fermeture de la Société calaisienne des pâtes à papier. La proximité de Dunkerque fait qu'actuellement plus de 2.500 Calaisiens y travaillent, ce qui les oblige à des déplacements quotidiens difficiles. Toutefois, plusieurs implantations industrielles ont été décidées récemment sur Calais, et l'on peut espérer qu'une amélioration très nette en résultera pour les prochaines années.

b) Les équipements publics et le logement.

A Fos-sur-Mer, les programmes d'équipements publics se développent; pour l'essentiel, conformément aux prévisions du VI^e Plan qui vise à assurer une desserte de la région de Fos à partir d'Arles, Salon et Marseille. Dans cette optique, les liaisons Fos—Arles par voie express et Martigues—Marseille par autoroute seront mises en service au début de 1974. La liaison Fos—Salon a par contre été retardée par des problèmes de tracé qui sont maintenant réglés. En dehors de ces voies principales, de nombreux aménagements partiels ont amélioré considérablement les conditions de circulation dans la région de Fos. On notera, enfin, que la décision a été prise d'accélérer la réalisation de l'autoroute Nord—Littoral, appelée à doubler l'autoroute Nord de Marseille en voie de saturation. Une contribution du F. I. A. T. a été attribuée à cet effet par le C. I. A. T. du 12 juillet 1973.

En matière de logements, les livraisons se sont maintenues en 1972 et en 1973 à un rythme satisfaisant. En effet, sur les douze communes intéressées par l'opération de Fos, 5.000 logements

environ ont été livrés en 1972 et 5.000 le seront en 1973. La poursuite de cet effort à la même cadence en 1974 et 1975 supposera la reconstitution du stock de terrains, et cette mission reviendra pour une large part, à l'établissement public récemment créé.

A *Dunkerque*, le rythme de réalisations en matière de logements a continué à croître, grâce notamment aux dotations exceptionnelles de la D. A. T. A. R. L'objectif de mise en chantier de 4.000 logements sera atteint en 1973 et ce niveau devrait pouvoir être maintenu pour les années prochaines. La réalisation du programme routier, approuvé en 1972 par le groupe interministériel, se poursuit dans des conditions satisfaisantes, malgré un certain retard par rapport aux prévisions. En 1974, seront en cours de travaux les opérations suivantes :

- traversée Est—Ouest de Dunkerque ;
- rocade Sud de Dunkerque ;
- déviation de Gravelines.

Les opérations intéressant *Calais* pourront techniquement être engagées en 1975.

Enfin, sur propositions du groupe interministériel, le Comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé, le 12 juillet 1973, de réserver sur le F. I. A. T. :

- une autorisation de programme de 0,928 million de francs pour deux opérations de voirie urbaine intéressant *Calais* et *Dunkerque* ;
- un montant de 1 million de francs pour le financement de divers équipements urgents (centre d'accueil, centres d'hébergement pour travailleurs, centres sanitaires et sociaux) liés à l'aménagement de la zone littorale de *Calais - Dunkerque*.

Cette dernière somme, mobilisable dans des délais très courts, sur proposition du Préfet de région, devrait servir à aplanir, le cas échéant, les difficultés provoquées par la rapidité exceptionnelle du développement de cette zone littorale.

c) La mise en place de structures administratives adaptées.

Le dispositif institutionnel spécifique destiné à traiter les problèmes d'aménagement posés par la région de *Fos* est maintenant en place.

Structure communale et aides financières :

Les trois communes d'Istres, Miramas et Fos ont accepté de s'engager dans la procédure prévue par la loi du 10 juillet 1970 sur les agglomérations nouvelles (dite loi Boscher). Dans ce cadre, le Ministre de l'Intérieur a autorisé, en décembre 1972, la constitution entre ces communes d'un syndicat communautaire d'aménagement. Ce syndicat, malgré quelques difficultés au démarrage, est maintenant en activité, son président est M. Gouin, maire d'Istres.

Les trois communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre sont associées au sein d'un syndicat à vocations multiples. Dans ce cadre, et pour leur permettre de faire face aux problèmes liés à l'opération de Fos, un régime d'aides spéciales a été mis sur pied jusqu'à la fin du VI^e Plan. En application de ce dispositif, le Gouvernement accordera en 1973 à la commune de Port-de-Bouc, dont la situation est particulièrement difficile, une subvention de 1,3 million de francs.

Les communes situées à la périphérie, mais néanmoins touchées par l'opération de Fos, font l'objet d'aides ponctuelles financées par le F. I. A. T. Dans ce cadre, 5 millions de francs leur ont été accordés à la fin de 1972 et 5 millions de francs viennent de leur être attribués par le C. I. A. T. du 12 juillet 1973.

Organismes d'aménagements :

Le *Journal officiel* du 6 mars 1973 a publié un décret créant l'établissement public d'aménagement des rives de l'étang de Berre, où sont appelées à siéger les communes de Fos, Istres, Miramas, Vitrolles, la ville de Marseille et le Conseil général des Bouches-du-Rhône. Le Conseil d'administration de cet établissement public a été mis en place le 17 juillet 1973, et a désigné son président, M. Bremond, maire de Vitrolles (la ville de Marseille et le Conseil général des Bouches-du-Rhône n'étaient pas représentés à cette réunion institutive).

Les trois communes de Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre ne disposent pas actuellement d'organisme d'aménagement. Elles seront amenées à se déterminer et à choisir si elles veulent constituer une société d'économie mixte d'aménagement ou passer des conventions avec l'établissement public d'aménagement ci-dessus.

Il n'est pas apparu nécessaire de créer un organisme d'aménagement pour les communes de la périphérie moins touchées par

l'opération de Fos que les précédentes. Celles-ci pourront éventuellement faire appel à l'établissement public d'aménagement si elles le souhaitent.

Organisation des services de l'Etat :

Enfin, il est apparu nécessaire de renforcer, sous l'autorité du Préfet de région, l'organisation des services de l'Etat de façon à ce qu'une autorité unique dotée de moyens suffisants soit chargée de diriger l'aménagement de la région de Fos. Dans cet esprit, par décision du 28 mars 1973, le Premier Ministre a créé une mission interministérielle pour l'aménagement de la région de Fos-étang de Berre.

A Calais-Dunkerque, la mise en place des structures de coordination s'est heurtée à des difficultés sérieuses. La première consultation des collectivités et établissements devant composer le syndicat mixte du littoral a été entachée d'erreurs matérielles, et il a fallu procéder à de nouvelles consultations. Celles-ci sont maintenant terminées, et l'approbation par le Ministère de l'Intérieur devrait intervenir dans le délai d'un mois.

Par ailleurs, un coordonnateur résidant à Dunkerque est spécialement chargé d'assurer, notamment sur le plan des études et de la programmation des équipements, la coordination des administrations aux niveaux régional, départemental et local. Chargé de mission auprès du Préfet de région, investi d'une mission particulière de coordination par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, il constituera un interlocuteur privilégié du syndicat mixte.

Enfin, au niveau national, le groupe interministériel créé au début de 1972 a poursuivi la mise au point d'un dossier général sur l'aménagement et l'équipement de la zone de Calais-Dunkerque. Ce groupe a effectué une visite sur place, et a veillé à la coordination de la programmation des équipements par les administrations centrales.

Les progrès constatés sur les deux sites sont réels. Cependant, les intéressés, et en particulier la puissance publique, devront veiller avec une particulière vigilance et une attention soutenue sur les problèmes les plus graves et non encore résolus comme ceux de la maîtrise des sols, en vue de l'urbanisation, le « coût humain » de la modernisation et la pollution engendrés par l'implantation massive d'industries lourdes.

Les implantations industrielles nouvelles ne sont pas la seule tâche de l'aménagement du territoire. Il en est une autre qui consiste à venir en aide aux vieilles régions industrielles en déclin.

3. — *Les zones de conversion.*

La reconversion du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine et des bassins du Centre a continué de bénéficier de l'effort d'industrialisation régionale. Une part importante des primes a été accordée à des entreprises investissant dans les zones minières : en 1972, 34 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable. Les programmes qu'elles visaient permettront la création de 3.600 nouveaux emplois. Les perspectives de 1973 sont du même ordre de grandeur. Il faut noter en particulier les implantations de Renault et Peugeot à Ruitz, de Michelin à Roubaix, de la Compagnie générale des constructions téléphoniques à Boulogne-sur-Mer, Citroën a également décidé de construire une usine à Charleville, Oerlikon s'implantera à Florange (Moselle). Firestone (Béthune), les Laminoirs de Lens (Lens et Harnes), Chausson (Maubeuge), entreprennent d'étendre leurs unités de production. Un effort particulier de prospection et d'orientation est consenti en faveur du secteur d'Auchel-Bruay où se situent les puits devant arrêter leur exploitation en premier. Les équipements d'infrastructures sont parallèlement développés. La plus importante des opérations concerne la zone de Calais-Dunkerque. Les espoirs de renouveau industriel du Nord reposent en partie sur l'aménagement concerté qui s'y fait. Les industries existantes se développent d'ailleurs à un rythme accéléré : doublement de l'aciérie d'Usinor, croissance rapide de la construction navale et de l'industrie chimique. Au total, 13.000 emplois nouveaux sont attendus pendant le VI^e Plan.

En Lorraine, les décisions du Comité interministériel d'aménagement du territoire deviennent visibles sur le terrain : les trois zones industrielles de Villiers-la-Montagne, Babilly et Sainte-Agathe peuvent maintenant être proposées aux industriels. L'aménagement des pôles industriels de Toul et d'Ennery a été engagé.

Dans le Sud-Est, la conversion des bassins houillers est progressivement menée à terme. A la fin de 1972, l'ensemble des emplois programmés au titre d'implantations nouvelles dans la région d'Alès s'élevait à 2.676 auxquels doivent être ajoutés des emplois créés

dans la proche vallée du Rhône et qui se montent à 1.060. Pour achever la conversion et attirer davantage les entreprises, il a été décidé, en 1973, de renforcer le dispositif des zones industrielles d'Alès et de sa région.

S'il est vrai que ces efforts ont eu pour effet de diversifier heureusement les activités industrielles de ces zones en déclin, il faut noter d'assez grandes difficultés sur le plan social : les mineurs ne prennent qu'un nombre faible des emplois nouveaux. Par suite, pour que les fermetures d'usines soient satisfaisantes, il serait nécessaire, d'une part, de créer des emplois nouveaux mieux adaptés et d'un nombre supérieur aux emplois en voie de disparition et, d'autre part, de mettre en place des mesures de nature à rendre plus attrayantes les conditions de conversion pour les mineurs.

On trouvera en annexe un tableau faisant le bilan détaillé des aides accordées aux zones de conversion entre le début de 1972 et octobre 1973.

C. — DES RÉSULTATS SATISFAISANTS DANS L'ENSEMBLE MAIS INÉGAUX SUIVANT LES RÉGIONS

Dans son ensemble, l'orientation des industries vers les zones aidées s'est encore développée en 1972 et au début de 1973 par rapport aux années précédentes. Le nombre de dossiers déposés s'est accru en effet de 30 % par rapport à 1971. Le montant des primes accordées s'est élevé à 278,5 millions de francs pour l'année 1972 ce qui correspond à des programmes d'investissement dont la réalisation doit entraîner en deux ou trois ans la création de 38.400 emplois.

Pendant le premier semestre 1973, 273 opérations portant sur des investissements supérieurs à 15 millions de francs ont été primées pour 167 millions de francs. Il en résultera dans les deux ou trois ans à venir une création de 20.162 emplois.

On trouvera en annexe la décontraction par région des primes accordées.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la situation des créations d'emplois industriels en province varie suivant les régions. Les orientations du Plan sont tenues pour le Bassin parisien, largement dépassées pour la Bretagne, les pays de la Loire et le Poitou-Charentes mais en retard, et d'une façon inquiétante dans le Nord.

**Evolution de l'emploi salarié dans l'industrie (B. T. P. exclu)
par zone d'étude et d'aménagement du territoire.**

Z. E. A. T.	REGIONS	OBJECTIFS DU VI ^e PLAN	REALISATION		
			Taux annuels d'évolution dans l'industrie (B. T. P. exclu).		
			1962-1968		1968-1972
Ensemble.		Salariés.	Salariés.		
(En pourcentage.)					
Région parisienne.	Région parisienne.....	Stabilisation de l'emploi industriel.	1,1	— 0,7	0,0
Bassin parisien...	Basse Normandie, Haute Normandie, Picardie, Champagne - Ardenne, Centre, Bourgogne.	Amplification régulière des rythmes antérieurs de création d'emplois.	1,9	2,3	2,8
Méditerranée	Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur, Corse.	»	»	»
Centre-Est	Auvergne	Retour au rythme de création d'emplois industriels de 1954-1962 (voisin de 1 %).	0,3	0,5	1,3
Ouest	Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.	Accélération du rythme annuel proche de 2 % de la période 1962-1968.	2,2	3,2	3,7
Sud-Ouest	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées.	1,0	1,4	1,4
Nord	Nord	Ces régions ayant perdu des emplois entre 1962 et 1968, renversement des tendances passées.	— 1,1	— 0,9	— 0,5
Est	Lorraine, Alsace, Franche-Comté.	0,0	0,0	1,4

II. — La décentralisation des activités tertiaires.

A. — LES MÉTHODES.

Dans le domaine du tertiaire, la diversification des méthodes et notamment les efforts d'information et d'incitation sont encore plus importants que pour le secteur industriel.

En 1972, le champ géographique d'application de la prime de localisation des activités tertiaires a été largement étendu : toutes les zones primables au titre de l'industrialisation et toutes les grandes villes y ont droit. Le taux d'aide fut aussi simplifié : 10 % quand la décentralisation intéresse des services administratifs, 15 % pour des services d'études et de recherches, et 20 % pour des sièges sociaux. Ces données démontrent la volonté de mieux primer les emplois de haut niveau qui seraient transférés en province.

D'autre part, une large action de négociation a été menée en faveur du rééquilibrage géographique des activités tertiaires notamment pour le redéploiement des sociétés et établissements de banques et d'assurances.

Depuis plusieurs années, une étroite concertation de fait avait été établie dans ce but entre les Pouvoirs publics et les principaux établissements en cause.

Le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 26 octobre 1972 a donné un caractère officiel à cette concertation en créant au sein du Comité de décentralisation une section permanente des Institutions financières associant les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Aménagement du Territoire, d'une part, les représentants qualifiés de la profession, d'autre part.

Cette section négocie avec chaque établissement un contrat de programme pluriannuel de développement, précisant notamment la localisation géographique des implantations nouvelles ; cela a été le cas notamment avec la Régie Renault. La plupart des contrats devraient être conclus à la fin de 1973 ou au début de 1974.

Pour les entreprises tertiaires de dimension moyenne, la négociation de contrats est rendue impossible en raison même de leur atomisation. C'est par l'information que l'habitude de la décentralisation pourra se prendre. A cet effet, l'idée de mettre en place un centre d'information interrégional sur les marchés de bureaux en province, a été suggérée par le Location of Offices Bureau britannique. Le nouvel organisme aura pour mission d'informer les entreprises de services sur les disponibilités en bureaux des agglomérations de province et, subsidiairement, sur leurs possibilités de transports, de formation, de main-d'œuvre, de logement... Il indiquera également l'avantage financier qui peut résulter d'une décentralisation. Comme pour l'office britannique, outre les contacts avec les entreprises tertiaires, le principal moyen d'action du centre serait la publicité.

Ces méthodes seront étendues à l'administration elle-même : des accords de localisation seront mis au point entre les administrations centrales et l'aménagement du territoire. Mais pour être efficaces, ces accords devront être complétés par une déconcentration des tâches au profit des services extérieurs de l'Etat.

B. — LES RÉSULTATS PAR SECTEURS

Dans le secteur privé, les premiers résultats du nouveau système d'aide sont encourageants. En 1972, 2.149 emplois ont fait l'objet d'une prime, et 730 pendant le premier semestre de 1973.

Aucun prêt n'a cependant été accordé en 1972 et 1973.

Au total, sur les 300.000 emplois salariés relevant du régime A. S. S. E. D. I. C. créés en 1972, 140.000 l'ont été dans le secteur tertiaire et se décomposent ainsi :

— commerce	70.000
— intermédiaires et travail temporaire	30.000
— banques, assurances, gestion de biens.....	40.000

Dans ce dernier secteur, on peut relever avec un particulier intérêt l'effort fait dans la région lyonnaise ; depuis trois ans, quinze banques, parmi lesquelles sept étrangères, dont trois américaines, ont décidé d'implanter une délégation à Lyon.

Voici le détail des primes de localisation accordées aux activités tertiaires ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité 5 *ter* (millions de francs).

	NOMBRE de primes.	MONTANT	EMPLOIS prévus.
<i>I. — En 1972.</i>			
Aquitaine	2	6,900	1.295
Provence - Côte-d'Azur	1	0,193	50
Rhône - Alpes	1	1	300
Lorraine	1	3,185	549
	5	11,278	2.194
<i>II. — Pendant le 1^{er} semestre 1973.</i>			
Bretagne	1	0,201	100
Basse-Normandie	1	1,160	350
Lorraine	2	2,375	260
	4	3,736	710

Comme on l'a vu, l'incitation financière ne suffit pas. Une grande partie des efforts risquerait de rester lettre morte si l'Etat lui-même ne donnait l'exemple.

Dans le secteur public les mouvements sont encore trop timides, mais ils devraient s'accroître rapidement :

Les engagements du Fonds de décentralisation se sont élevés à 44,145 millions de francs et 45,800 millions en autorisations de programme et à 45.095 millions et 55.050 millions en crédits de paiement. Vous trouverez en annexe un tableau qui détaille opération par opération et année par année la répartition de ces dépenses.

Pour 1974 les perspectives sont les suivantes :

En autorisations de programme, 15 millions sont prévus dans le budget de la Défense nationale (Centre de calcul scientifique de l'armement), pour le Centre national d'études spatiales. Il convient

de prévoir près de 30 millions de francs pour la Météorologie nationale et l'O. N. E. R. A. Il faut enfin compter près de 10 millions de francs pour des opérations nouvelles.

En crédits de paiement ; le montant des paiements restant à effectuer s'élève à 67 millions de francs :

- 22,20 pour la Défense nationale ;
- 18,15 pour le C. N. E. S. ;
- 26,70 pour les P. T. T.

Le Gouvernement prévoit le transfert en province pour les dix prochaines années d'environ 15.000 à 20.000 emplois des Services centraux ou des Etablissements publics nationaux.

Les mesures concrètes d'exécution et les premiers contrats ministériels de localisation seront soumis à l'approbation du Gouvernement dans les prochains mois.

III. — L'aménagement rural.

L'action en faveur des zones rurales comprend évidemment la politique de rénovation rurale définie par le décret du 24 octobre 1967 et heureusement prolongée jusqu'à la fin du VI^e Plan, mais elle ne s'y réduit pas. Il convient d'y ajouter l'action déjà ancienne des compagnies d'aménagement régional.

A. — LA POLITIQUE DE RÉNOVATION RURALE

1. — *Bilan de cinq années d'application.*

Un bilan rapide permet de discerner quatre points positifs :

1° *La prise de conscience des problèmes de conversion rurale :*

Les études, les réflexions et les actions menées depuis cinq ans ont incontestablement fait avancer la connaissance des problèmes posés par la conversion et le développement des zones rurales.

L'expérience acquise a largement orienté les travaux du VI^e Plan dans ces domaines et plusieurs régions ont élaboré des politiques-cadre de conversion rurale qui s'en inspirent également.

2° *La modulation régionale des aides de l'Etat :*

De nombreuses mesures qui s'appliquaient jusque là d'une manière uniforme sur l'ensemble du territoire ont été modulées pour tenir compte des particularités régionales. C'est notamment le cas pour l'I. V. D., les P. D. R., les aides aux mutations et à la formation professionnelle, les incitations à l'orientation des produits agricoles, les aides aux agriculteurs de montagne, les actions en faveur de l'artisanat et des P. M. I.

Dans de nombreux secteurs, les taux de subvention ont également été augmentés en faveur des zones de rénovation rurale.

3° *L'apport de moyens supplémentaires de financement :*

Depuis 1968, les zones de rénovation rurale ont bénéficié, en plus des dotations régionales normales, de crédits supplémentaires d'un montant annuel de plus de 200 millions de francs. Au total, de 1968 à 1973, ces zones ont reçu 1,5 milliard de subventions ayant permis l'engagement de plus de 3 milliards de travaux dont on trouvera le détail en annexe.

4° *La mise en place d'un support administratif original :*

Les commissaires, responsables devant le Gouvernement, travaillant sous l'autorité des Préfets de région, disposant de moyens financiers importants, ont incontestablement mis en évidence et appuyé financièrement le dynamisme des administrations locales.

Le rôle d'animation et d'impulsion qu'ils ont assumé au niveau régional et interrégional, la liaison directe qu'ils ont établie entre les régions et Paris, la coordination qu'ils ont assurée entre les administrations et les organismes socio-professionnels ont largement contribué non seulement à la réussite des actions de rénovation rurale mais également à l'approfondissement des prises de conscience régionale.

Cette politique n'a cependant pas encore donné tout ce que l'on pourrait attendre d'elle d'autant qu'elle correspond à la fois à une nécessité vitale pour les régions exclusivement agricoles et frappées par l'exode rural et aux problèmes de l'avenir de nos sociétés qui ne pourra se faire sans un certain retour à la nature.

Il paraît nécessaire de lui imposer six priorités nouvelles.

2. — *Les orientations de l'avenir.*

La première est de poursuivre des efforts financiers particuliers et prioritaires sur les investissements publics.

Ces efforts sont en effet nécessaires pour rattraper les retards de certains équipements collectifs et pour mettre en place les équipements entraînants pour le développement économique.

En second lieu, il convient de continuer l'adaptation et la modernisation du secteur agricole dans le but d'améliorer le revenu des agriculteurs, d'une part en mettant en place des exploitations compétitives et, d'autre part, en développant une orientation plus satisfaisante des productions.

L'intensification des efforts pour le développement des secteurs secondaire et tertiaire — sans pour autant diminuer les aides au secteur agricole — par une politique volontaire et vigoureuse d'aide à l'industrialisation et au tourisme en milieu rural constitue une autre priorité.

En outre, il faudrait insister sur la formation des hommes en mettant notamment l'accent sur la préformation et la promotion et en essayant d'adapter en permanence les moyens de formation aux ressources potentielles de main-d'œuvre et aux besoins du marché du travail.

Toutes ces mesures ne peuvent aller, à l'heure de la régionalisation, sans un effort de simplification des procédures. La politique de rénovation rurale ne doit pas perdre son caractère spécifique, essentiellement marqué par un effort exceptionnel et prioritaire d'équipements faits par la Nation tout entière au profit des zones défavorisées. Mais ce caractère spécifique des actions de rénovation rurale ne doit, toutefois, se traduire par le maintien de procédures — financières notamment — particulières que dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à son efficacité.

Enfin, il pourrait être bon d'étendre son champ d'application à certaines zones voisines des zones actuelles quand la cohérence géographique de l'action l'exige.

B. — L'ACTIVITÉ DES COMPAGNIES D'AMÉNAGEMENT A VOCATION AGRICOLE

Les Compagnies d'aménagement régional ont été fondées en partant des principes suivants :

— le développement des régions du Sud de la France est fondé sur l'agriculture ;

— le développement agricole passe par la maîtrise de l'eau qui nécessite de lourds investissements à rentabilité très différée, ce qui implique des règles de financement exorbitantes du droit commun ;

— la mise en place de ces investissements demande une continuité et un appareil technique que les collectivités locales et les services extérieurs de l'Etat possèdent difficilement, ceci justifie la création d'organismes autonomes relevant pour l'essentiel de décisions centrales.

Mais au fil des années, il est apparu que le développement régional devenait multiforme, débordant largement l'agriculture, celle-ci au reste ne pouvant progresser seulement par des investissements productifs, l'organisation de la production et la formation des agriculteurs apparaissaient tout aussi importantes que les investissements. Les compagnies, très naturellement, ont suivi

l'évolution de leur région et leurs activités se sont peu à peu considérablement diversifiées. C'est ainsi que la fonction réelle des compagnies aujourd'hui peut se schématiser ainsi :

- hydraulique agricole : Société pour la mise en valeur de la Corse (Somivac) ;
- hydraulique tous usages : canal de Provence ;
- développement rural :
 - Compagnie d'aménagement rural d'Aquitaine (C. A. R. A.) ;
 - coteaux de Gascogne ;
 - Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin (Somival) ;
- développement régional : Bas-Rhône - Languedoc.

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE (C. A. C. G.)

L'utilisation de l'enveloppe budgétaire notifiée pour le VI^e Plan est marquée par deux évolutions :

— une diversification des interventions qui accentue l'effort fait sur l'aval et l'amont des équipements : formation des hommes, animation, aide aux organismes économiques ;

— le souci d'une rigueur financière accrue entraînant une diminution du recours à l'emprunt.

Parmi les actions de la compagnie, il faut noter l'originalité et l'intérêt de deux d'entre elles :

— l'animation et la formation des agriculteurs : vingt-cinq conseillers assurent un appui permanent à trois organismes touchant plus de 2.000 agriculteurs. De même une vingtaine de stages sont organisés ;

— la définition d'une politique concrète d'élevage extensif en rapport avec l'évolution de la région. Outre l'expérimentation technique, deux opérations groupées d'aménagement foncier intéressant 20.000 hectares ont été mises en route.

En outre la mise en place de petites installations hydrauliques permettra, en 1973, d'irriguer 2.000 hectares.

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

L'année 1972 a été celle de la mise en œuvre du nouveau programme adopté en 1971. La compagnie poursuit principalement les études et les travaux de la deuxième tranche de son programme permettant de desservir les zones littorales de Toulon et d'Hyères en eau potable et en eau d'irrigation.

SOMIVAL

La Somival poursuit son effort dans plusieurs directions :

— l'aménagement touristique de l'Auvergne et du Limousin ; c'est ainsi que neuf centres de vacances sont inscrits au programme 1973. Les opérations sont conduites avec le double souci d'une liaison avec les collectivités locales et d'une commercialisation correcte des équipements réalisés ;

— la poursuite des études d'hydraulique et de mise en place du barrage de Naussac dans l'Allier destiné à permettre ultérieurement une meilleure mise en valeur du Val d'Allier et une régularisation des eaux. Le décret de concession devrait être pris en 1974 ;

— l'assistance à l'élevage bovin et porcin en agissant sur tous les stades de la filière de production et de commercialisation. Parmi cet ensemble d'actions très coordonnées, il est intéressant de noter que les groupements de producteurs rassemblent maintenant entre 10 % et 30 % de la production concernée. Une étude de marché est en cours pour la promotion de la viande de qualité.

La liaison avec la rénovation rurale, que ce soit pour l'aménagement touristique ou l'assistance à l'élevage, apparaît de plus en plus grande, la compagnie jouant fréquemment le rôle de maître d'œuvre, ce qui marque bien son rôle d'outil régional.

SOCIETE POUR LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA CORSE (SOMIVAC)

La Somivac a poursuivi l'exécution des barrages et des grandes conduites de desserte de sa concession. Mais, pour la première fois, il a été possible et nécessaire d'étendre l'exécution des réseaux et de renforcer les stations de pompage de la plaine orientale où les superficies irriguées atteignent maintenant 5.000 hectares. Il est à noter que la part des grands ouvrages dans le programme diminue constamment.

La société a commencé à mettre en œuvre les orientations nouvelles de ses activités, vers le Sud-Est de la Corse et la Balagne, en entreprenant des études qui s'intègrent au schéma d'aménagement de la Corse et à sa mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne la desserte hydraulique du littoral Sud-Est.

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT RURAL D'AQUITAINE (C. A. R. A.)

Cette société, qui progressivement se transforme en appui du développement de l'ensemble de la région Aquitaine, a poursuivi les activités antérieures de restructuration foncière et de promotion de l'élevage en liaison avec la culture du maïs dans le massif landais et le bassin de l'Adour et engagé l'étude de réalisations matérialisant son orientation nouvelle, dans la vallée de la Dordogne notamment, où 1973 verra l'équipement d'une centaine d'exploitations produisant du tabac et la création d'ateliers d'engraissement de jeunes bovins.

COMPAGNIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU BAS-RHONE - LANGUEDOC

Au cours de l'année 1972, une faible progression des équipements d'irrigation a été enregistrée, mais par contre des réalisations plus importantes ont été terminées en matière d'adduction d'eau touristique, urbaine ou industrielle, cependant que la part prise par la compagnie dans l'aménagement de l'espace rural s'accroît ainsi que l'activité de construction. Les produits de la vente d'eau d'irrigation ont été peu supérieurs à ceux fournis par l'eau utilisée à d'autres usages, marquant ainsi concrètement la diversification du rôle de la compagnie. Parmi les projets d'avenir qui entrent en phase pré-opérationnelle, l'extension du périmètre de concession en direction de l'Ouest permettrait à la compagnie d'intervenir dans une région comprenant la vallée de l'Hérault, le Lauragais et le Minervois. Le F. E. O. G. A. vient d'accorder à la compagnie une subvention de 10.544.000 F pour contribuer au financement de ce projet, mais elle ne pourra toutefois être utilisée qu'après extension de la concession, et définition des ouvrages concédés.

L'action de trois de ces compagnies a été intégrée dans les grands aménagements touristiques lancés par la D. A. T. A. R. Avant d'étudier ceux-ci en détail, on pourrait souhaiter qu'il en soit de même pour les autres car leur action se développe dans des régions particulièrement menacées mais riches d'avenir sur le plan touristique : la Gascogne, l'Auvergne et le Limousin.

IV. — Les grands aménagements touristiques.

L'effort le plus ancien et le plus diversifié porte sur la côte méditerranéenne mais, le 20 avril 1972, le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire a décidé d'entreprendre une action similaire sur la côte Aquitaine.

A. — LA CÔTE MÉDITERRANÉENNE

Aux deux missions déjà anciennes qui sont chargées respectivement de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et de la Corse s'est ajoutée depuis le 17 avril 1972 une nouvelle mission interministérielle pour la protection de l'espace naturel méditerranéen.

1. — *Mission interministérielle pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon.*

L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon a été étudié puis approuvé par le Gouvernement comme une opération d'aménagement du territoire volontaire et cohérente ayant pour objectifs de répondre aux besoins des touristes français et étrangers et de créer une activité économique viable dans la zone littorale.

Cette opération a été décidée en 1963 et la réalisation effective a commencé à partir de 1965.

Elle se déroule depuis cette date conformément aux prévisions puisqu'à l'heure actuelle huit stations nouvelles ou extensions de stations sont en cours de construction et fonctionnent déjà avec une capacité totale de plus de 50.000 places nouvelles dans les diverses catégories d'hébergement.

Neuf ports de plaisance assurant 4.500 postes à quai ont été créés. Le camping entre les stations a été développé (132.000 places nouvelles). L'accès routier est terminé sur les deux premières unités touristiques (La Grande-Motte et Leucate-Barcarès). Les travaux d'approvisionnement en eau pour toutes les unités sont terminés et le reboisement est déjà très avancé (2.000 hectares). Enfin, l'opération de démoustication se poursuit à un rythme soutenu et

l'activité économique de la zone littorale est en pleine expansion puisque plus de 2.500 logements ou villas sont construits et vendus chaque année, que l'hôtellerie et le commerce s'implantent d'une manière régulière dans les stations et que la fréquentation annuelle des vacanciers et des touristes a plus que doublé en six ans pour dépasser actuellement 1.300.000 séjours durant les quatre mois d'été provoquant ainsi la réalisation d'un chiffre d'affaires important.

Durant l'année 1973, la mission s'est efforcée de développer le rythme de commercialisation des stations nouvelles surtout pendant l'hiver et de protéger certaines parties de l'espace naturel.

Sur les 200.000 hectares qui constituent la zone d'étude de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, 4.000 hectares ont été achetés pour la construction des stations nouvelles et le schéma d'aménagement a prévu la protection entre les unités touristiques de 20.000 hectares d'espaces naturels. Pour chacune des zones protégées, un dossier de classement en application de la loi du 2 mai 1930 sur les sites a été constitué.

Une troisième préoccupation de la mission a été le développement du tourisme social.

Le programme d'aménagement des nouvelles stations balnéaires du littoral Languedoc-Roussillon prévoit que 25 % de la capacité de réception créée est réservée au tourisme social sous ses diverses formes de villages de vacances, maisons familiales de vacances, terrains de camping aménagés.

En ce qui concerne les opérations sous la responsabilité directe de la Mission interministérielle (La Grande-Motte, Carnon, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port-Leucate et Port-Barcarès) la première tranche de réalisation dont les terrains ont été préalablement équipés comporte 127.000 lits (15.000 à Gruissan mis en commercialisation seulement cette année) dont 42.000 lits de caractère social.

A ce jour, sur 45.000 lits construits ou en cours de construction, plus de 14.000 lits du programme social sont en service se décomposant ainsi qu'il suit :

— camping-caravaning	7.300 lits.
— villages de vacances	6.000 lits.
— gîtes familiaux	900 lits.

La proportion souhaitée par le Gouvernement a donc été respectée non seulement dans la programmation mais aussi dans les réalisations.

Cependant, un effort reste à faire en faveur des organismes sans but lucratif dont les projets seraient en mesure de se réaliser en 1973-1974 mais dont le financement n'est pas entièrement résolu.

2. — *La mission interministérielle d'aménagement de la Corse.*

Le schéma d'aménagement de l'île de Beauté a été adopté par le Gouvernement en 1971 après consultation des collectivités locales. Le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire a pris en juillet 1973 une série de décisions destinées à mettre en œuvre ce schéma. Ces décisions répondent à trois orientations : l'équipement, la sauvegarde de l'originalité de l'île et, troisièmement, son développement.

1° *L'effort d'équipement.*

Dans le secteur vital des transports, l'amélioration des dessertes maritimes est le problème majeur, au moins pendant la saison touristique. La flotte de la Compagnie générale trans-méditerranéenne doit être renforcée et modernisée pour faire face à l'augmentation régulière du trafic. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé d'accorder l'aide de l'Etat à la construction d'un car-ferry de grande capacité dont la mise en service est prévue en 1976.

Sur le plan des transports aériens, et parallèlement au développement des liaisons par moyens courriers assurées par les Compagnies nationales, il est apparu nécessaire d'intensifier les liaisons saisonnières entre la Corse et les côtes continentales proches et aussi d'organiser une desserte intérieure de l'île pendant toute l'année. Ces nouveaux services faisant appel à des avions de faible capacité exploités par des compagnies de troisième niveau recevront une aide budgétaire pendant la période de démarrage.

Le rôle du chemin de fer corse a, d'autre part, été confirmé : l'Etat assurera d'ici à 1976 la remise en état de la voie et la modernisation du matériel. En contrepartie, le département devra, après transfert de la concession, prendre progressivement en charge l'exploitation du réseau.

Le schéma d'aménagement avait souligné la nécessité d'un effort massif dans le domaine *des grandes infrastructures* : hydrauliques, routes, ports et aéroports. Un programme dont le coût budgétaire est de l'ordre de 600 millions de francs a été établi pour la réalisation en dix à douze ans de ces grands équipements dont certains sont particulièrement lourds (pénétrantes d'Ajaccio et de Bastia). Ce programme, qui a été approuvé par les assemblées locales, vient d'être pris en considération par le Gouvernement.

Dans le cadre ainsi fixé, une priorité a été donnée au lancement de deux opérations qui conditionnent le développement du Sud de l'île : l'équipement hydraulique et l'aéroport pour moyens courriers de Figari. Les crédits prévus permettent de financer intégralement la première tranche fonctionnelle de chacun des deux projets.

2° *La sauvegarde de l'originalité de l'île.*

Le développement urbain et touristique n'a pas encore pris une importance telle que l'avenir du littoral soit compromis, mais le mouvement va en s'accéléralant. Il est capital de mettre à profit ces quelques années de répit et il est donc essentiel de renforcer pendant les dix années à venir le dispositif de contrôle de l'urbanisation et de protection des sites.

A cet effet, une directive générale a été élaborée pour l'établissement des documents d'urbanisme dont le rythme d'exécution doit être accéléré. L'assistance architecturale aux candidats constructeurs sera généralisée dans les délais les plus courts. Enfin, grâce à l'activité de l'Atelier régional des sites et paysages récemment créé, l'inventaire des sites à protéger sera achevé avant la fin de l'année en cours.

Sur le plan foncier, pour assurer la maîtrise de certains sites, il est apparu en outre indispensable de procéder à des acquisitions publiques. Un programme a été établi dont une partie doit être réalisée par le département avec l'aide de l'Etat.

Autre moyen de préserver l'originalité de l'île, le parc régional poursuit sa double action de protection et de promotion de la vie rurale en montagne.

3° *Le développement de l'île.*

Le secteur moderne de l'agriculture est en expansion : alors que la viticulture, qui a connu une grande extension au cours des dernières années, oriente ses efforts vers l'amélioration de la qualité et la commercialisation, la réalisation des programmes d'irrigation de la Somivac soutient la progression rapide de la production des agrumes.

Il en va de même du tourisme : la fréquentation touristique a augmenté de 10 à 15 % comme les années précédentes (près de la moitié d'étrangers), au bénéfice surtout de l'avant et de l'arrière-saison ; elle n'est freinée que par l'insuffisant accroissement de la capacité d'accueil : 800 chambres d'hôtel et 2.000 lits de tourisme social en 1972. Pour accélérer le rythme des réalisations, la mission intensifie sa recherche de nouveaux investisseurs français ou étrangers ; le crédit hôtelier, de son côté, installe à Ajaccio une antenne régionale.

Ce développement agricole et touristique n'a, pour le moment, qu'une faible incidence sur l'intérieur de l'île dont la rénovation est une des priorités de la politique d'aménagement. Aussi, une action de longue haleine, axée sur la relance de l'élevage traditionnel et l'équipement touristique, a-t-elle été entreprise dans le courant de l'année.

Mais, au-delà de l'agriculture et du tourisme, il devient de plus en plus urgent de diversifier les activités économiques et d'élargir l'éventail de l'emploi. Les décisions récentes prises à ce sujet inaugurent en fait une politique nouvelle. Il s'agit d'abord d'aider plus vigoureusement l'implantation d'entreprises industrielles ou de services : le taux de la prime de développement régional a été porté au plafond de 25 %, une zone industrielle est en cours de création à Ajaccio, le programme de formation professionnelle sera accéléré en 1974. Il s'agit aussi d'élargir le champ des possibilités offertes aux jeunes en Corse. Un programme d'amélioration de l'enseignement technique et professionnel est mis à l'étude ainsi que les modalités de création progressive d'un centre universitaire d'études supérieures dont les filières d'enseignement seront adaptées à la Corse.

Dernier volet d'une politique de développement spécifique de l'île : la politique culturelle qui prendra également appui sur les caractéristiques originales de la Corse et de sa population. Un délé-

gué permanent du Ministre des Affaires culturelles aura à établir avec les responsables locaux un programme d'action dont les premiers éléments (maison de la culture, restauration de monuments, fouilles préhistoriques) sont engagés dès cette année avec le soutien financier de la mission.

Ainsi, la poursuite des objectifs généraux fixés par le schéma d'aménagement se traduit-elle par une action de plus en plus complexe qui tient le plus grand compte de l'évolution rapide de l'île sur le plan économique et social.

3. — *La mission interrégionale pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen.*

Cette mission a été créée auprès du Premier Ministre par décret n° 72-289 du 17 avril 1972. Elle est chargée d'assurer dans les départements des trois circonscriptions d'action régionale Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse, et dans les départements limitrophes, la protection des équilibres naturels fondamentaux de la zone méditerranéenne, notamment à l'occasion des grands travaux, des opérations d'aménagement et d'urbanisme.

En son sein, siège une commission spéciale, sous la présidence du président de mission, qui comprend les représentants des Ministères et autorités concernés. Cette commission est chargée de définir le programme d'action et d'aménagement et d'en suivre l'exécution.

Outre une étude sur la prévention et la lutte contre les incendies de forêts, la mission a eu à entreprendre l'examen des principaux projets d'aménagement de la région (Z. A. C., autoroutes, schémas d'aménagement du Languedoc-Roussillon, de la Corse, d'implantation des Armées sur le littoral méditerranéen).

Ce triptyque d'action pourrait donner des résultats intéressants dans l'avenir mais la principale critique que l'on pourrait lui faire est d'être unique sur notre territoire.

Une action parallèle a été cependant, mais récemment, amorcée sur la Côte Aquitaine.

B. — LA CÔTE AQUITAINE

Le premier travail a consisté dans une vaste étude de marché et un effort de promotion et d'information comprenant notamment l'organisation de visites sur place.

La mission a, d'autre part, entrepris l'élaboration de cinq schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et de soixante-sept plans d'occupation des sols intéressant les communes concernées.

Les structures promotionnelles ont été mises en place en concertation étroite avec les autorités locales mais celles-ci ne conservent la maîtrise des ouvrages que dans deux unités d'aménagement sur cinq.

Il est à noter que, pour la protection du milieu naturel, la mission a créé un comité pour l'environnement qui va engager une opération expérimentale et pilote avec les communes à Grayan.

Sur le plan de l'équipement et de l'infrastructure, la mission a fait réaliser en 1973 un certain nombre de travaux d'infrastructures (adduction d'eau, ports, voirie, assainissement, génie sanitaire), sous la maîtrise d'ouvrage de Syndicats intercommunaux à vocation multiple, aussi bien dans la Gironde et les Landes que dans les Pyrénées-Atlantiques. Les travaux de creusement d'un port de 750 anneaux à Capbreton, première grande opération de la côte, ont commencé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'Hossegor - Capbreton - Seignosse. L'amélioration du réseau routier a été poursuivie : 18 kilomètres de routes nationale et vingt kilomètres de voirie départementale et communale ont été recalibrés, reprofilés ou réparés.

La mission est intervenue dans le financement des travaux de renforcement des installations d'alimentation et de distribution d'eau potable dans les cantons Nord et Sud du Médoc et dans les cantons Nord et Sud des Landes.

La construction de trois usines d'incinération d'ordures ménagères a été poursuivie dans les cantons Nord et Sud des Landes et dans les communes riveraines Sud du Bassin d'Arcachon. L'une d'entre elles est en fonctionnement depuis fin 1972 (cantons Sud

des Landes). Le nettoyage systématique des plages a porté, comme les années précédentes, sur la totalité de la côte contrôlée par la mission, c'est-à-dire 330 kilomètres.

Par ailleurs, en 1972, comme en 1973, et conformément aux directives du Comité interministériel pour l'aménagement du territoire, la mission a poursuivi son effort d'information et d'animation des populations en le renforçant et en lui donnant chaque fois qu'il était possible des débouchés pratiques sur l'équipement de la région et sa structuration en vue de recevoir cet équipement.

L'objectif est de faire profondément participer à l'aménagement — non seulement les collectivités locales, qui répondent partout très loyalement à cette incitation — mais encore les individus professionnellement ou intellectuellement concernés, en les convainquant de l'importance pour eux-mêmes, et pour leurs descendants, de ce qui se passe aujourd'hui en Aquitaine, et pour les inciter à se préparer à en tirer les profits et à en faire une entreprise aquitaine.

C'est ainsi, notamment, que les Chambres de métiers et l'Association pour la promotion de l'artisanat de services dans l'aménagement de l'Aquitaine (Aprasaq), en liaison et à l'initiative de la mission, étudient les moyens et préparent les structures susceptibles de favoriser le développement de l'artisanat à l'occasion de la réalisation du schéma d'aménagement touristique sur la Côte Aquitaine.

Ainsi, autant qu'une affaire technique et financière, l'aménagement de l'Aquitaine devient-il chaque jour davantage un fait humain et social.

*
* *

Cet ensemble de réalisations, industrialisation des régions, décentralisation des activités tertiaires, aménagement de l'espace rural et grands aménagements touristiques, malgré les adaptations subies, se placent dans le droit fil de la politique définie par la Délégation à l'aménagement du territoire depuis plusieurs années.

Depuis le début des années 1970 et, en particulier, cette année, pour une série de raisons conjoncturelles (mise en place des régions, Conférence européenne de l'aménagement du territoire, etc.), un

certain nombre de sollicitations et d'exigences nouvelles se sont imposées aux responsables de la politique d'aménagement du territoire.

Cependant, nous allons le voir, ils ne leur ont répondu qu'en partie. Ces « ardentes obligations » peuvent être regroupées sous quatre rubriques : les impératifs de dimension qui posent des problèmes d'adaptation des structures et des méthodes de la politique tant au plan régional qu'international, l'exigence de qualité pour la vie urbaine, mais aussi pour certains secteurs délaissés de notre territoire : le littoral et la montagne.

DEUXIEME PARTIE

LES SOLLICITATIONS NOUVELLES

I. — La dimension régionale.

L'installation des régions à la fin de l'année, l'association qu'elle permet entre les élus responsables de l'aménagement et les forces vives qui y contribuent, posent à la politique d'aménagement deux problèmes : l'adaptation de ses structures au plan régional, la révision de ses objectifs dans la voie d'une décentralisation réelle des décisions.

A. — LA RÉGIONALISATION DES STRUCTURES

1. — *La déconcentration des décisions.*

Longtemps et souvent promise, la déconcentration des décisions si nécessaire quand on se propose de rééquilibrer la France par rapport à Paris n'a été que très partiellement réalisée.

Les grands aménagements régionaux ont été décidés à Paris et on a pu voir dans de nombreux cas, notamment à Fos-sur-Mer, les inconvénients d'une consultation préalable insuffisante des élus.

D'autre part, si le nombre des primes au développement régional attribuées selon la procédure déconcentrée est double de celui des primes attribuées selon la procédure centralisée, leur montant n'est, *grosso modo*, que du tiers et à peine plus de la moitié des emplois créés sont le résultat de décisions déconcentrées (voir Annexe IV).

Enfin, la déconcentration telle qu'elle est pratiquée ne permet pas une accélération réelle des délais d'instruction. Dans tous les cas, le délai d'instruction est de quatre mois en moyenne et la notification des décisions après avis des comités le prolonge d'un autre mois.

Dans l'ensemble, on doit reconnaître que les nouvelles politiques sectorielles mises en place telles que la rénovation rurale, ont mis davantage l'accent sur l'échelon régional de même que, souvent, les élus ont pu reconnaître le souci de pragmatisme et d'efficacité des fonctionnaires de la D. A. T. A. R.

On ne peut pourtant que regretter que la mise en place des régions, et notamment des comités économiques et sociaux, n'apporte pas de changement fondamental dans l'appréhension des problèmes par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme.

La publication d'une analyse détaillée de la régionalisation du budget en annexe de la loi de finances était une étape nécessaire dans la situation de centralisation absolue que nous connaissions. Elle ne saurait constituer pour l'avenir une panacée.

2. — *La participation des collectivités.*

Pour notre part, nous considérons que l'aménagement du territoire devra faire place non pas seulement à la consultation des établissements publics régionaux, mais aussi élargir la participation de toutes les collectivités locales, dès le stade de l'élaboration des projets, dans le cadre régional.

D'ores et déjà, des assouplissements pourraient être envisagés dans le domaine de l'aménagement rural et dans le domaine de l'équipement touristique. Pourquoi ne transférerait-on pas aux régions les actions localisables telles que celles qui sont assumées par les différentes missions, que ce soient les compagnies d'aménagement régional (qui pourraient passer avec les régions des conventions particulières) ou les missions d'aménagement qui pourraient servir de base aux collaborations interrégionales et réunir ainsi, dans certains cas, des pays que les limites administratives auraient séparés ?

Le Gouvernement doit considérer que la mise en place des régions constitue une chance pour sa politique d'aménagement du territoire.

Elle constitue une occasion de mieux y associer les responsables locaux et surtout de mieux connaître les besoins réels des régions. Ce pourrait être, à terme, un équivalent de la conférence annuelle de l'agriculture et cela permettrait une vaste définition concertée des objectifs d'aménagement du pays. Vouloir décentraliser, en effet, ne suffit pas : cela a conduit trop souvent par le passé à considérer la province comme un bloc alors qu'elle est diverse. Cela a amené aussi à se contenter de favoriser les transferts quantitatifs d'emploi sans toujours se préoccuper suffisamment de savoir s'ils étaient adaptés et s'ils emportaient avec eux un transfert de décisions.

Désormais, l'aménagement du territoire devrait être conçu de façon plus positive et tendre à constituer de véritables régions géographiques et économiques. La création d'une Société d'économie mixte interrégionale à la demande des communes de Blois, Orléans et Tours pourrait être une excellente occasion de tenter l'expérience et d'associer les établissements publics régionaux à l'aménagement du territoire. La régionalisation devrait se substituer à la décentralisation.

Durant ces quelques mois, une tentative a été faite en ce sens. On a pu noter une volonté nouvelle de diffusion des responsabilités.

B. — LA DIFFUSION DES RESPONSABILITÉS.

Il est difficile de distinguer le tertiaire supérieur du tertiaire tout court mais l'effort fait pour décentraliser les activités de recherche peut être considéré comme une promotion du tertiaire supérieur, de même que les tentatives de diffusion des réseaux de télé-informatique.

Un rapport d'experts a été publié en juillet 1973 sur *la recherche et l'aménagement du territoire*.

M. E. Lisle et son équipe sont partis de la constatation souvent dénoncée que trois cinquièmes du potentiel scientifique français se trouvaient en région parisienne et que, notamment, 44 % des étudiants inscrits dans les universités à dominante scientifique y poursuivaient leurs études.

Les actions qu'ils préconisent sont de deux sortes mais elles n'ont pas encore reçu d'application immédiate :

La décentralisation des sièges des grands organismes de recherche est la mesure la plus importante. Le Gouvernement se propose de créer d'ici à 1985 « un oligopole de métropoles de recherche » qui pourraient se situer dans des villes comme Rennes, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Lyon et Marseille.

Il est prévu, d'autre part, de favoriser une plus grande mobilité des chercheurs eux-mêmes : l'information sera donc multipliée pour améliorer la fluidité du marché de l'emploi dans le domaine de la recherche ; des systèmes de formation permanente seront mis en œuvre : la progression des carrières pourra être liée à l'accomplissement d'une certaine mobilité, notamment en province.

Sur le plan concret, la proportion des contrats de recherche en Région parisienne a été ramenée à 61 % en 1972 contre 65 %

en 1971, et l'objectif en 1973 est de rester en dessous de 60 %. D'autre part, les emplois budgétaires de l'enveloppe de recherche pour 1973 sont situés en province pour les deux tiers. Les opérations immobilières doivent être localisées en majorité hors Région parisienne.

En matière d'informatique, et en particulier de télé-informatique, il a été décidé d'adapter le régime des aides pour tenir compte des caractéristiques particulières des centres d'informatique et des sociétés de service. C'est ainsi que la décentralisation du centre informatique d'Air France est prévue pour 1977-1978 et qu'un effort particulier a été fait pour la ville de Rennes.

En outre, il est prévu d'aider à la restructuration et au développement de l'informatique locale professionnelle, par exemple, à l'occasion de grands projets tertiaires tels que le Centre méditerranéen de commerce international de Marseille, ou le Centre de commerce mondial du Havre. Ces projets viendront rejoindre les études en cours en ce qui concerne les réseaux interassurances ou interbancaires.

L'aménagement du territoire, d'autre part, en coopération étroite avec les P. T. T. et la Délégation à l'informatique, travaille à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur des télécommunications axé sur les services nouveaux et en particulier la télé-informatique.

Un sous-groupe de la Commission interministérielle de l'informatique va être créé prochainement. Il sera chargé d'étudier et de coordonner le développement de la télé-informatique administrative.

Enfin, dans le cadre de la diffusion des responsabilités, une opération localisée sur le plateau de Valbonne et faisant intervenir à la fois les activités scientifiques industrielles et tertiaires de haut niveau et de taille internationale a été décidée par le Gouvernement en avril 1972. Une mission interministérielle a été mise en place pour coordonner l'opération qui entrera dans sa phase de réalisation effective en 1974. D'ores et déjà, l'installation de laboratoires publics et privés et de certaines activités du Centre national de la recherche scientifique est prévue.

Nous ne pouvons qu'approuver ces tentatives tout en souhaitant leur intensification car elles répondent aux soucis d'une économie de type européen.

II. — La dimension internationale.

L'influence de l'extérieur sur l'économie de notre pays n'est plus à démontrer à une époque où ses exportations sont presque au niveau de celles du Japon. Toutefois, les derniers mois ont marqué au niveau des structures et des orientations de la D. A. T. A. R., une prise de conscience certaine en même temps que l'opinion découvrait les problèmes des zones frontalières.

Enfin, 1973 a vu le début d'une concertation européenne effective entre Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire.

A. — LES STRUCTURES ET LES ORIENTATIONS NOUVELLES

1. — *Les structures.*

Les conseillers commerciaux, ayant pour mission principale la promotion des exportations et des investissements, pouvaient difficilement assumer l'accueil et la promotion des investissements étrangers en France. C'est pour cette raison que la D. A. T. A. R. a ouvert, depuis 1970, trois bureaux d'industrialisation aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne et au Japon.

Mais, afin de limiter le coût budgétaire et compte tenu des perspectives à plus long terme d'investissements d'autres pays, la D. A. T. A. R. a demandé aux conseillers commerciaux, en Suède, en Suisse, en Grande-Bretagne et en Espagne d'assumer cette mission temporairement. Cette expérience a été rendue possible grâce à la mise en place de moyens supplémentaires : recrutement par la D. A. T. A. R. d'un responsable spécialisé qui a été placé auprès des conseillers commerciaux concernés ; cession de crédit de la D. A. T. A. R. au Ministère de l'Economie et des Finances pour cette mission supplémentaire. Au total, la D. A. T. A. R. est représentée aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne, au Japon, en Suède, en Suisse et en Espagne.

Il est certainement difficile d'apprécier en la chiffrant l'action de ces bureaux, en particulier à cause de la longueur des négociations entreprises. Mais le bilan est encourageant : les implantations de nouvelles unités de fabrication, le plus généralement amorcées par nos antennes à l'étranger (Motorola, Rank Xerox, 3 M, Valeron,

Lemforder, Amstrong, Johns-Manville, Seibu...) se sont localisées dans les régions françaises éprouvant des problèmes de main-d'œuvre. On peut noter, en outre, la réalisation d'une « joint-venture » entre la firme américaine Cerro Corp. et les Laminoirs, Tréfileries, Câbleries de Lens, à Lens, qui s'est faite grâce à l'action conjointe de notre antenne de New York et du Commissariat à la conversion industrielle du Nord.

Une action particulière en faveur du tertiaire supérieur (quartiers généraux européens à Paris ou dans les villes de province, centres de recherches, opérations touristiques, centres commerciaux internationaux) a été également engagée systématiquement. On peut remarquer, par exemple, l'implantation récente des quartiers généraux européens de International Harvester à Paris, de Valeron à Saint-Etienne, la décentralisation du siège social de Bauknecht à Metz, ou le complexe hôtelier réalisé à Port-Leucate par la firme japonaise Seibu.

2. — *Les orientations.*

La D. A. T. A. R. a mis à profit ces structures nouvelles pour inciter l'investissement étranger à s'installer dans les régions à développer d'autant que, parallèlement, on pouvait noter que les firmes multinationales, américaines notamment, après s'être surtout concentrées dans les régions centrales du Marché commun, s'intéressent de plus en plus aux facilités offertes par les ports et les estuaires de la façade atlantique ou méditerranéenne et à ce que l'on a appelé les régions périphériques.

L'inventaire régionalisé des investissements étrangers est difficile à fournir pour 1972 et le début de 1973.

Cependant, et malheureusement, on remarque que c'est encore la Région parisienne qui a le plus bénéficié de ces implantations, commerciales pour la plupart, contrairement à ce qu'on avait pu constater en 1971 où la Bretagne, l'Aquitaine, Rhône-Alpes, l'Alsace et la Lorraine avaient reçu le plus grand nombre d'emplois.

Par pays d'origine, les investissements étrangers se sont orientés dans les régions françaises de la façon suivante :

— les investissements anglais ont surtout tendance à s'implanter dans le Nord de la France (Rank Xerox à Tourcoing, Armstrong à Calais,...) et également dans l'Ouest relié maintenant à la Grande-Bretagne par une liaison car-ferry partant de Roscoff ;

— les investissements espagnols constituent un important potentiel pour les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et la façade méditerranéenne. Cette tendance est confirmée par certaines implantations récentes (Tolra à Céret, et la S. A. T. à Perpignan, etc.) et le nombre des négociations en cours, qui ont amené la D. A. T. A. R. à ouvrir un bureau d'industrialisation à Madrid avec compétence sur Bilbao et Barcelone, à partir d'octobre 1973 ;

— les investissements américains ont représenté en 1971 le tiers du volume total des investissements étrangers en France. Les créations d'unités de fabrication américaines se sont localisées d'une façon assez disséminée sur le territoire ; cela tient non seulement à l'importance de leur nombre, mais aussi peut-être à une plus grande flexibilité de leur stratégie d'implantation. Les principales opérations négociées par la D. A. T. A. R. ont été : Union Carbide à Calais, Mars à Haguenau, Johns Manville à Saint-Avold, Westinghouse à Chambéry, Valeron à Saint-Etienne, Kaiser Refractories à Sète, Systron Donner et Rohr à Toulouse, Motorola à Angers, etc. ;

— enfin, les investissements allemands, en continuant à s'implanter en Alsace et en Lorraine, posent avec acuité le problème du développement des régions frontalières.

Il est permis de douter cependant de l'efficacité de l'action de la Délégation à l'aménagement du territoire sur les firmes multinationales d'autant qu'elle a elle-même publié en mars un rapport sur le sujet qui ressemble à un aveu d'impuissance.

B. — LES RÉGIONS FRONTIÈRES

Ce sont surtout les provinces de l'Est qui sont concernées car elles sont en contact avec les régions les plus dynamiques de nos voisins.

Les différences de salaires et de conditions de travail, l'évolution monétaire aggravent les tensions sur le marché de la main-d'œuvre, notamment en Lorraine où on relevait en 1972 près de 15.000 offres d'emplois non satisfaites.

C'est ainsi que 32.000 ouvriers et ouvrières alsaciens-lorrains travaillent en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat et l'hémorragie ne cesse de croître (entre 2.500 et 3.000 chaque année).

Vers la Suisse, plus de 38.000 personnes quittent leur village du Haut-Rhin, du Jura et de l'Ain chaque jour.

En trois ans, le nombre des frontaliers français a doublé.

Face à ce déséquilibre permanent, des problèmes psychologiques et politiques se posent. De même, les collectivités locales se trouvent privées d'une grande partie des ressources qu'elles tiraient de la patente.

Une action urgente et sur plusieurs plans doit être menée et le Gouvernement gagnerait à faire des expériences pilotes dans ces régions sans pour autant céder aux surenchères sous forme de subventions occultes.

D'ores et déjà, quelques possibilités d'actions peuvent être dénombrées :

— la modernisation des entreprises grâce à des prêts spéciaux ou à des fonds drainés par des sociétés de développement régional ;

— la création de nouveaux emplois par des entreprises françaises afin que le sort des ouvriers français ne puisse échapper totalement au contrôle de leur Etat d'origine ;

— la formation et l'information professionnelles ;

— le soutien des budgets des collectivités pauvres. Ainsi pourraient-elles tout de même mettre en place les équipements collectifs nécessaires à l'obtention d'un cadre de vie comparable à celui qu'offrent leurs homologues d'au-delà de la frontière ;

— enfin, une concertation au niveau européen destinée à harmoniser les conditions d'aide au développement industriel.

Cette dernière concertation est engagée et a connu un développement important cette année.

C. — LA CONCERTATION EUROPÉENNE

La deuxième conférence des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire s'est tenue du 25 au 27 septembre dernier à la Grand-Motte.

Il est apparu que les régimes d'aides actuellement en vigueur étaient extrêmement divers et que la coordination des politiques d'aménagement du territoire butait sur des obstacles politiques. M. Olivier Guichard s'est montré favorable d'abord à une réduction des écarts régionaux au sein des Etats, en revanche, M. Thomp-

son, membre britannique de la Commission des Communautés européennes, chargé de la politique régionale, a exigé la mise en place de mécanismes puissants au niveau européen et notamment d'une politique régionale, financée et contrôlée par la Communauté.

Les principaux points de discussion ont porté sur la coordination des politiques d'aides régionales et la création d'un fonds européen commun de développement.

1. — *La coordination des politiques d'aides régionales.*

Cette coordination a été recherchée jusqu'à présent non pas en fonction d'une politique régionale, mais en fonction d'une politique de la concurrence. C'est d'ailleurs la Direction générale de la concurrence qui a été chargée de mettre en œuvre cette coordination par application des articles 92 à 94 du Traité de Rome qui traitent des aides des Etats à l'industrie.

Dans le but d'éliminer la surenchère des aides à finalité régionale sur leurs territoires respectifs, les six membres du Marché commun ont pris, le 20 octobre 1971, une résolution mettant en place une coordination progressive de leurs régimes nationaux d'aides. Ce texte dispose que les Etats membres s'engagent à accepter une certaine discipline (transparence des aides, spécificité régionale, répercussions sectorielles) et à respecter un plafond d'intensité des aides fixé, en équivalent-subvention net, à 20 % du montant des investissements dans les zones « centrales » de la Communauté. Il a en effet été prévu de mettre en œuvre la coordination d'abord dans les régions les plus industrialisées de la Communauté, dites « régions centrales », dans lesquelles les effets de la surenchère entre Etats membres pour attirer les investissements sur les territoires se font le plus sentir, notamment sur la concurrence et les échanges. Le cas des autres zones, dites « périphériques », doit faire l'objet d'un examen ultérieur : elles échappent pour le moment à la discipline des aides régionales.

Ont été classées en zones périphériques les régions agricoles du sud de l'Italie (le Mezzogiorno) et de l'ouest et du sud-ouest de la France, ainsi que les zones frontalières de l'Allemagne avec l'Est.

L'article 154 du Traité d'adhésion a prévu que les principes de coordination des régimes d'aides à finalité régionale devaient s'appliquer aux nouveaux Etats membres à partir du 1^{er} juillet 1973.

Il convient donc que soit complétée la résolution du 20 octobre 1971 et que soient, par conséquent, définies les zones centrales de l'Irlande, du Royaume-Uni et du Danemark.

Ces zones centrales devront être définies pour les trois pays adhérents selon les mêmes principes que pour les six de façon à placer tous les Etats membres dans la même situation à l'égard des principes de coordination.

2. — *La création d'un fonds européen de développement.*

Au mois d'août dernier la Commission des Communautés européennes a remis au Conseil une communication relative à l'élaboration d'une politique régionale européenne.

Cette communication comprend :

- un projet de décision du Conseil portant la création d'un comité de politique régionale ;
- une proposition de règlement du Conseil portant la création d'un Fonds européen de développement régional ;
- une proposition de règlement financier portant dispositions particulières applicables au Fonds de développement régional.

Cette communication est en cours d'étude actuellement dans chacun des Etats membres, les premières réunions des groupes d'experts sur cette question ayant eu lieu au cours du mois de septembre. Le Parlement européen et le Comité économique et social doivent être consultés sur l'ensemble des propositions de la commission au cours des prochaines semaines.

L'accord n'est pas établi sur tous les points et certaines divergences subsistent encore, notamment à propos du montant du Fonds, de son utilisation, de son champ d'application et des modalités de sa gestion.

Au stade actuel des négociations, il est prématuré d'assigner une date précise à la mise en place du Fonds. Mais le Gouvernement français a assuré qu'il ferait « ce qui est en son pouvoir pour que la date du 1^{er} janvier soit respectée ».

III. — La qualité de la vie urbaine.

Les voies vers l'amélioration de la vie urbaine diffèrent selon les catégories de villes. Pour Paris, il ne peut s'agir que d'une limitation de la croissance et d'un désengorgement. Pour les grandes villes de province, la nécessité principale est d'éviter que leur développement ne ressemble trop à celui de la capitale, c'est pourquoi leur croissance doit être replacée dans l'ensemble des régions auxquelles elles appartiennent.

Enfin, l'effort récent porté sur les villes moyennes doit être poursuivi car il correspond fondamentalement aux caractéristiques de notre tissu urbain et aux désirs de nos contemporains.

Naturellement, la qualité des transports interurbains et inter-régionaux constitue un élément important de cette amélioration des conditions de vie urbaine.

A. — LIMITER LA CROISSANCE DE PARIS.

Cette volonté est encore insuffisamment nette et le Gouvernement hésite à choisir entre deux orientations contradictoires :

- lier l'avenir de Paris à son développement économique ;
- miser sur sa vocation du centre culturel et politique de première importance qui en ferait un carrefour des responsables européens mais impliquerait qu'on le débarrasse d'activités non indispensables.

Parmi celles-ci figure une part importante des innombrables bureaux qui se développent à une vitesse vertigineuse et abritent chaque année près du quart de l'ensemble des emplois nouveaux du secteur tertiaire.

Une création de bureaux qui ne serait pas strictement réglementée aurait le double inconvénient d'aggraver la congestion du centre et d'entraîner une ségrégation sociale de plus en plus marquée dans certains arrondissements.

La loi n° 71-537 du 7 juillet 1971 a marqué un coup d'arrêt relatif dans le développement des bureaux (voir Annexe G) et le 10 juillet 1973, M. Olivier Guichard, a annoncé, en ce qui concerne son département, de nouvelles mesures plus restrictives, le seuil des surfaces de bureaux au-dessus duquel les utilisateurs doivent

être autorisés par un agrément sera abaissé de 3.000 à 1.000 mètres carrés et il s'appliquera aussi bien à l'utilisation qu'à la construction des bureaux. D'autre part, à l'issue d'un délai d'un an, la procédure d'instruction devra être reprise comme s'il s'agissait d'une demande nouvelle.

Enfin, à la suite d'une suggestion faite par le Ministre lors du débat du 17 mai 1973 à l'Assemblée Nationale, le Conseil de Paris a décidé de réduire à 1,5 le coefficient d'occupation des sols pour la construction de bureaux (au lieu d'un coefficient de 3 pour la construction de logements).

Comme on le verra en annexe, on peut regretter cependant que la déconcentration se fasse surtout au profit des départements de la périphérie immédiate, ce qui ne fait que reculer le problème et, à la limite, freiner une décentralisation véritable.

Une statistique globale portant sur les migrations d'entreprises entre 1967 et 1972 en Région parisienne montre que celles-ci s'équilibrent à peu près. A l'intérieur de la région, ce sont principalement les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise qui bénéficient des transferts les plus importants.

Un autre aspect essentiel de la qualité de la vie à Paris réside dans l'amélioration des transports et notamment de la desserte des aéroports.

En ce qui concerne Roissy, il apparaît que les liaisons autoroutières prévues (et qui représenteront au total un investissement de 2 milliards de francs dont 1,1 à la charge de l'Etat) seront insuffisantes aux heures de pointe. Leur carence ne pourra pas être compensée avant 1977 ou 1978 par une voie ferrée à grand débit et qui aura le désavantage supplémentaire de partir d'une gare à l'accès difficile : la gare du Nord.

La liaison Orly—Roissy par aérotrain semble devoir être renvoyée assez loin. Quant à la ligne reliant la Défense à Cergy-Pontoise, elle n'entrera en service qu'en 1977.

B. — LES MÉTROPOLES D'ÉQUILIBRE

Cette politique, inaugurée en 1963 et 1965, semble être quelque peu remise en cause au profit des villes moyennes. La limitation de la construction des grands ensembles pourra leur être appliquée avec un bonheur particulier, mais il s'agit d'une mesure générale. La vocation et le fonctionnement des O.R.E.A.M. a été

d'autre part révisé : une instruction a étendu l'aire de compétence de ces organismes à l'ensemble de la région dont la métropole est le chef-lieu et a prévu que, pour chaque étude importante, un comité de direction rassemblant l'administration et les élus serait mis en place pour suivre et contrôler le travail de l'O.R.E.A.M. Cette mesure, sage en elle-même, ne pourra cependant connaître une pleine application que si les relations entre ces nouveaux organismes et les établissements publics régionaux se développent avec rapidité.

Les derniers schémas d'aménagement sont sur le point d'être approuvés ; celui de la métropole bordelaise l'a été au début de l'année et celui de la zone d'appui nord-champenoise en octobre dernier. Le schéma d'aménagement de la Loire moyenne sera terminé en 1974.

Parallèlement, la réalisation des politiques prévues par les schémas déjà pris en considération se poursuit :

Dans le Nord, une attention particulière a été donnée à la coordination de l'aménagement de la zone de Calais-Dunkerque ;

En Lorraine, la mise au point d'un plan de transports progresse en donnant lieu à des expériences nouvelles de dessertes cadencées, ferroviaires et routières, raccordées à Metrolor. La création de l'établissement foncier public de la métropole, la perspective de créer un nouvel aéroport régional, le démarrage effectif des pôles industriels et des centres-relais prévus au schéma doivent donner à la Lorraine des atouts décisifs pour réussir sa conversion économique et maîtriser son développement urbain.

La réalisation des grands projets inscrits dans le schéma de Lyon—Saint-Etienne—Grenoble s'est poursuivie à un rythme normal : l'aéroport de Satolas sera mis en service en 1975, l'autoroute A-43 entre Lyon et Grenoble sera réalisée avec quelque retard mais, d'ores et déjà, le tronçon Lyon—Bron—Cairannes, qui sera commun avec l'autoroute Lyon—Annecy, est pratiquement terminé. Les premiers travaux du métro lyonnais sont commencés.

Cette mise en service est accompagnée du démarrage sur le terrain de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau, où les premières implantations industrielles et tertiaires sont en cours (notamment le centre d'études techniques de l'équipement).

Enfin, les travaux de désenclavement de la zone industrielle de la plaine de l'Ain vont être engagés prochainement.

Dans la métropole marseillaise, la restructuration de cette vaste région urbaine se poursuit en fonction de Fos. L'autoroute Martigues—Marseille sera mise en service, on l'a vu, au début de l'année prochaine, mais la liaison Arles—Fos ne sera assurée que par une route à quatre voies.

Malgré ces réalisations, le développement des très grandes villes de province est inquiétant. La congestion des centres urbains tend à s'accroître, les banlieues se développent de façon très anarchique, les espaces verts, chassés par la spéculation foncière, étouffés par l'urbanisme vertical, se réduisent. Les erreurs de Paris sont-elles sur le point de se reproduire ?

La politique en faveur des villes moyennes semble avoir de meilleures chances de succès.

C. — LES VILLES MOYENNES

En ce qui les concerne, l'effort paraît devoir porter davantage sur la promotion d'un urbanisme original aux dimensions humaines que sur une aide à leur développement proprement dit.

En 1971, le Ministre de l'Équipement et du Logement a décidé d'écartier dans les villes moyennes certaines formes d'urbanisme telles que les tours et barres. Les programmes qui sont préparés actuellement insistent sur la revitalisation des centres, la reconquête par l'habitat des quartiers résidentiels du passé, sur l'intégration de l'architecture nouvelle dans le cadre existant. Sur le plan social, on doit aussi parvenir à éviter la ségrégation sociale, économique ou culturelle par quartiers.

Dans tous ces domaines, l'imagination doit pouvoir s'essayer avec la plus grande liberté, d'autant plus qu'il n'y a pas une ville moyenne type mais des villes moyennes, chacune relevant d'une politique originale. Aussi la responsabilité des politiques de villes moyennes revient-elle aux collectivités locales elles-mêmes et non à l'État dont le rôle sera surtout de conseiller et de soutenir.

Il convient de souligner que l'annonce par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, le 7 février 1973, de son intention de définir avec les villes des accords de nature contractuelle ou « contrats d'aménagement » correspond parfaitement à cet esprit. Ainsi pourront être mises en œuvre des politiques propres à chaque cité.

Pour parvenir à cette fin, un groupe opérationnel des villes moyennes a été créé à l'échelon central pour aider les collectivités

locales à concevoir et à mettre en œuvre leur propre politique. Enfin, une aide spécifique sera apportée aux communes qui auront conclu un contrat d'aménagement avec l'Etat. Cette aide sera accordée essentiellement sous la forme d'une subvention qui sera attribuée globalement pour les diverses opérations d'amélioration du cadre urbain non subventionnées par ailleurs : un crédit de 60 millions de francs est prévu à ce titre pour 1974 sur le budget du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme. D'autres subventions particulières pourront également être accordées dans certains cas par divers ministères.

Depuis la création du groupe opérationnel, un grand nombre de villes se sont manifestées (près de soixante-dix). Plus d'une vingtaine d'entre elles préparent d'ores et déjà leurs propositions d'aménagement.

Un premier contrat a été conclu avec Rodez en juillet 1973, et un second avec Angoulême en octobre. Plusieurs autres devraient l'être avant la fin de l'année 1973, par exemple avec Autun ou Saint-Omer.

IV. — L'aménagement des « espaces fragiles ».

Cette orientation nouvelle correspond à un affinement de la politique et comprend deux catégories d'espaces menacés et riches d'avenir : le littoral, partagé entre les fonctions industrielles, touristiques et de protection des sites, est menacé de dégradation ; la montagne, elle, exerce un attrait touristique croissant tant en été qu'en hiver mais qui réclame le maintien d'un peuplement agricole et artisanal.

A. — LE LITTORAL

Le littoral français recèle toute une série de richesses qui mettent en concurrence tous ceux qui doivent les faire fructifier au point qu'un aménagement anarchique risque d'en résulter.

Le littoral est d'abord une chance de développement économique. Il est une large part de la façade de l'Europe sur les autres continents et, de ce fait, on peut y développer les transports maritimes. Marseille, Le Havre, Dunkerque constituent déjà des ports industriels de grande importance. Cela doit devenir vrai des ports atlantiques. Le littoral est aussi un haut lieu de la nature et de la vie : il ne s'agit pas seulement de la beauté des paysages de bord de mer, mais aussi des activités traditionnelles de la pêche et de l'ostréiculture. Enfin, le littoral est une zone de concentration touristique comme en témoignent l'envahissement des plages et la multiplication des résidences secondaires et le développement des ports de plaisance.

L'industrie, la nature et le tourisme sont des richesses qui s'additionnent si elles sont correctement insérées dans l'espace. Elles se neutralisent mutuellement si chacune se développe dans l'anarchie. C'est le développement de cette concurrence qui a fait prendre conscience de la fragilité des espaces littoraux.

Sans doute, des aménagements d'importance ont déjà été mis en œuvre par le Gouvernement : aménagement touristique de l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon et de la Corse, promotion des zones industrielles portuaires de Fos, Dunkerque et de la Basse-Seine, actions ponctuelles sur les îles du Ponant, etc. Mais une réflexion d'ensemble s'imposait qui a été décidée en mai 1971, et a fait l'objet d'un rapport définitif dans le courant de l'année 1973. D'ores et déjà, les grandes directions d'aménagement se précisent.

Il est nécessaire, tout d'abord, de choisir l'aménagement en profondeur : la multiplication des demandes des régions du littoral ne permet pas qu'elles soient toutes satisfaites sur la ligne de côte même. Certaines activités ou certains équipements peuvent rendre les mêmes services à 100, 500 mètres, voire à 1 kilomètre du rivage. La place doit être laissée à ceux pour qui l'implantation en bord de mer est indispensable : ostréiculture, aquaculture, navigation, sports nautiques, trafic maritime, construction et réparation navales, industries liées aux transports de masse.

En second lieu, deux outils d'aménagement doivent être mis en place. Les moyens réglementaires de nature à assurer la protection du littoral seront renforcés et complétés par l'achat public de certains terrains particulièrement sensibles dans le seul objet d'en assurer la conservation. Par ce moyen, l'appropriation individuelle des espaces littoraux sera remplacée par une appropriation publique.

A cet égard, il conviendrait d'éviter que ne se reproduisent à l'avenir des incompatibilités entre les projets intéressant le domaine public maritime et le domaine public fluvial et les plans d'urbanisme en vigueur, ainsi que l'a dénoncé le Conseil d'Etat dans un arrêt d'assemblée du 30 mars 1973 à propos de la concession du port de plaisance de Bormes-les-Mimosas.

Le second motif d'aménagement consisterait dans la création de bases marines de loisir et nature. Dans ce but, quelques sites particulièrement aptes à la pratique des sports marins devraient être sélectionnés et aménagés après qu'ils aient été pleinement ouverts à la population de l'arrière-pays et des villes voisines.

Enfin, il apparaît capital que l'administration marque une vigilance particulière à deux niveaux :

— le souci de la protection de l'environnement, notamment lors de l'implantation de raffineries d'hydrocarbures ;

— une volonté affirmée d'instaurer une coopération entre les 1.000 communes françaises de front de mer pour que leurs plans d'occupation des sols soient cohérents.

Pour être encore moins sensibles à l'opinion, les problèmes de la montagne sont tout aussi importants sinon plus car l'aménagement touristique y est très étroitement lié aux possibilités de décollage économique et en constitue même une des seules chances.

B. — LA MONTAGNE

La montagne française se caractérise par sa grande diversité. Chaque massif possède donc des caractéristiques particulières dont la politique d'aménagement doit tenir compte. Cependant, dans toutes les zones de montagne on retrouve les trois critères suivants :

— densité de population inférieure à 50 habitants au kilomètre carré ;

— forte population active agricole — 43 % — avec une production finale par hectare ou par personne active inférieure en général de 65 % à la moyenne française ;

— faiblesse de la population urbaine : 35 % de la population totale contre 70 % en moyenne en France vit dans une zone de peuplement industriel et urbain.

Mais à l'intérieur de cette partie de la France, les différences sont aussi plus importantes comme le montre, à l'aide de quelques indicateurs significatifs, le tableau qui suit.

	Moyenne France entière.	Vallées peuplées (I).	Haute montagne touristique (II).	Régions moyennes (III).	Montagne ensoleillée (IV).	Plateaux agricoles (V).	TOTAL
Densité kilomètre carré 1968.	95	54	19	27	11	19	»
Densité kilomètre carré 2000 (estimée)	110	73	13	23	9	13	»
Surface kilomètres carrés....	»	»	15.000	60.000	23.000	23.000	121.000
Population totale 1968.....	»	»	285.000	1.600.000	250.000	440.000	2.575.000
Population 2000.....	»	»	200.000	1.350.000	210.000	300.000	2.060.000
Variation 1968-2000.....	»	»	-85.000	-250.000	-40.000	-140.000	-515.000
Population Z.P.I.U./population totale (pourcentage).....	79	65	40	30	6	1	»
Pourcentage d'actifs agricoles.	14	24	24	43	40	61	»
Pourcentage d'actifs secondaires	39	38	33	28	27	17	»
Pourcentage d'actifs tertiaires.	46	39	43	29	33	22	»
Production finale par actif agricole	23.000 F	12.300 F	7.800 F	11.000 F	11.600 F	11.600 F	»

ZONES :

- (I) Gave d'Oloron, Adour ; Dordogne, Lot, Durance.
- (II) Montagne du Béarn, parties élevées des Hautes-Pyrénées, extrémité sud-est de l'Ariège, Cerdagne et Capcir ; Dômes ; parties élevées de la Savoie et Haute-Savoie ; est des Hautes-Alpes.
- (III) Bassin de l'Adour ; nord et ouest du Massif Central, frange sud-est du Massif Central ; bordure ouest des Pré-Alpes du Sud.
- (IV) Pyrénées centrales, centre des Pyrénées-Orientales ; quelques petites zones sud-est du Massif Central ; Alpes et Pré-Alpes du Sud.
- (V) Quart sud-est du Massif Central, Morvan.

Il apparaît que l'on ne peut traiter le Massif Central et les Alpes de la même manière, pour ne citer que ces deux massifs. La politique de la montagne se présentera donc avec un double visage :

- une série de mesures applicables à toute la zone de montagne ;
- une application diversifiée par massif montagneux.

Pour deux des plus importantes régions montagneuses, les Alpes et le Massif Central, certaines orientations générales ont déjà été esquissée.

1° Le Massif Central est caractérisé à la fois par :

- a) Sa situation par rapport aux grandes zones urbaines : il n'est éloigné d'aucune sauf du Nord ;
- b) Sa pauvreté, surtout concentrée dans la partie Sud-Est ;
- c) Son fort potentiel pour l'élevage bovin ;
- d) Son potentiel important de tourisme rural estival.
- e) Son peu de potentiel pour les sports d'hiver, sauf dans la chaîne des Puys en ce qui concerne le ski de randonnée.

Le développement du Massif doit donc se fonder sur une expansion intensive de l'élevage, l'accueil des citadins et des classes de nature, sans négliger pour autant les autres possibilités locales. Cette politique déjà engagée par la rénovation rurale, doit s'appuyer sur le réseau de villes moyennes qui constitue l'armature urbaine du Massif.

2° Le cas des Alpes est tout différent :

- faible potentiel agricole mais importance de l'agriculture dans la vie locale et l'entretien du paysage ;
- fort potentiel touristique avec le plus souvent deux saisons possibles, potentiel déjà utilisé mais soumis à une demande croissante et multiforme qui risque d'amener à terme une occupation sauvage de l'espace ;
- coexistence de zones pauvres et de zones plus riches, notamment dans les hauts massifs.

La question essentielle est donc de rechercher comment la demande touristique peut être satisfaite dans ses diverses formes sans entraîner d'urbanisation sauvage qui ruinerait ce capital unique, ceci tout en permettant à la population agricole de jouer son rôle.

Il y a là une chance à saisir et l'on ne peut que saluer cette nouvelle préoccupation du Gouvernement tout en regrettant qu'elle n'ait pas été plus précoce et qu'elle ne débouche pas encore sur des réalisations concrètes.

De manière comparable à ce qui a été fait en Languedoc-Roussillon, un programme d'aménagement spectaculaire dans une des zones de montagne les plus déshéritées mais aussi les mieux pourvues en ressources, en eau et en herbages, comme l'Auvergne ou le Limousin pourrait constituer une excellente amorce pour cette politique.

CONCLUSION

Pour terminer sur cet aspect si particulier de la politique gouvernementale que constitue l'aménagement du territoire, il paraît nécessaire d'ajouter quelques réflexions aux critiques.

Dans un domaine où la persuasion et la volonté politique comptent souvent autant que les incitations financières, on aimerait que les orientations soient mieux explicitées et surtout davantage débattues avec les responsables effectifs de l'aménagement, c'est-à-dire les élus locaux. La création des régions constitue à cet égard une chance à saisir et à ne pas négliger. Elle ne constitue certes pas une panacée mais elle peut assurer une meilleure concertation et éviter à la fois la poursuite d'un centralisme excessif et paradoxal en matière d'aménagement et le risque de voir les élus excédés des régions adopter des réactions plus catégoriques qu'ils ne les auraient souhaitées eux-mêmes.

Sur le plan de la répartition des aides et sans vouloir inciter au saupoudrage, il faut bien convenir que les primes les plus nombreuses et les plus importantes sont allées aux régions déjà relativement favorisées et que les autres ont l'impression d'être quelque peu sacrifiées. D'autre part, même si celles-ci venaient à recevoir des aides financières comparables, le problème ne serait pas pour autant résolu car l'efficacité des incitations est beaucoup plus faible dans les régions pauvres que dans les régions riches. Ceci explique que, malgré de faibles différences dans le montant des aides consenties aux diverses régions, les taux de création d'emploi soient très différents.

Si l'on envisage maintenant les résultats de la politique de décentralisation suivie au niveau des emplois par secteurs, on peut regretter que les opérations portant sur les créations d'emplois tertiaires n'aient pas encore connu de résultats spectaculaires et n'aient pas été suffisamment diversifiées dans le sens de la qualité. Seul, l'effort en faveur de la décentralisation des emplois indus-

triels a obtenu jusqu'ici des résultats tangibles. Il n'en reste pas moins que des zones d'ombre subsistent, surtout dans les zones de conversion.

Désormais, tout en intensifiant leur action en faveur d'une diffusion réelle des responsabilités, les Pouvoirs publics devraient s'attacher à faire de la politique d'aménagement du territoire l'un des correctifs essentiels de ce qu'un sociologue a appelé « les désillusions du progrès ».

L'effort intensif d'industrialisation auquel nous sommes soumis ébranle toutes les structures traditionnelles et les individus sont victimes de tensions psychologiques, voire mentales, extrêmement graves. Il devient urgent d'en prendre conscience et d'utiliser à plein les chances propres à notre pays : étendue, variété et beauté des paysages, dispersion de l'habitat.

A cet égard, il ne faut pas oublier que ce sont les régions délaissées par la rentabilité économique, comme la montagne, le littoral, les zones agricoles, qui représentent les meilleures possibilités pour réaliser cette civilisation post-industrielle équilibrée sans laquelle l'Occident lui-même ne pourra survivre.

Sous réserve de ces observations, votre commission vous demande d'adopter les crédits de l'Aménagement du Territoire pour 1974.

ANNEXES



I. — INDUSTRIALISATION

A. — Indemnités de décentralisation accordées (1).

(Valeurs en milliers de francs.)

	1972		PREMIER SEMESTRE 1973	
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.
Aquitaine	1	0,053	1	0,126
Alsace	2	0,158	»	»
Auvergne	»	»	1	0,052
Bourgogne	2	0,075	1	0,185
Champagne	1	0,026	1	0,031
Centre	3	0,372	2	0,021
Franche-Comté	»	»	1	0,105
Languedoc	1	0,084	1	0,012
Limousin	1	0,032	»	»
Lorraine	1	0,020	1	0,220
Normandie (Basse)..	2	0,052	2	0,169
Normandie (Haute)..	2	0,053	»	»
Pays de la Loire	4	0,368	1	0,049
Picardie	5	0,843	1	0,899
Poitou	7	0,946	»	»
Provence	1	0,139	1	0,062
Rhône-Alpes	»	»	1	0,030
Total	33	3,221	15	1,961

(1) Il s'agit des indemnités ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité 1^{er}.

B. — Prêts directs du F. D. E. S. à l'industrie au titre du développement régional.

	NOMBRE DE PRETS	MONTANT
I. — Accordés en 1972.		
Aquitaine	2	2.400.000
Auvergne	2	15.500.000
Alsace	1	2.500.000
Lorraine	2	4.500.000
Total	7	24.900.000
II. — Accordés au cours du 1 ^{er} semestre 1973.		
Aquitaine	1	2.000.000
Bretagne	2	10.500.000
Total	3	12.500.000

C. — Bilan des aides financières accordées pour les bassins miniers.
(Valeurs en francs.)

1° 1972.

BASSIN	NOMBRE de dossiers.	INVE- TISSEMENTS	EMPLOIS prévus.	MONTANT des primes.
Nord	6	98.189.882	1.857	21.836.980
Lorraine (houiller)	8	60.678.450	873	9.221.590
Lorraine (ferrifère)	1	2.185.000	40	437.000
Saint-Etienne	10	25.204.360	469	3.350.968
Tarn	1	1.072.000	33	110.690
La Mure (Isère)	3	2.920.000	119	720.000
Aveyron	»	»	»	»
Alès (Gard)	3	3.975.000	169	868.750
Blanzv (Saône-et-Loire)	1	450.000	30	67.500
Messeix (Puy-de-Dôme)	»	»	»	»
Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme et Haute-Loire)	»	»	»	»
Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de- Dôme)	1	855.000	30	128.250
Total	34	195.529.692	3.620	36.741.726
Total France entière..	516	2.062.300.000	38.428	278.500.000

2° NEUF PREMIERS MOIS DE 1973

BASSINS	NOMBRE de primes.	MONTANT des primes (valeurs en francs)	EMPLOIS PREVUS
Nord - Pas-de-Calais	8	19.595.070	1.687
Lorraine (houiller)	3	1.077.900	145
Lorraine (ferrifère)	Néant	Néant	Néant
Saint-Etienne	10	6.101.828	553
Tarn	2	4.800.000	400
La Mure (Isère)	5	10.699.720	781
Aveyron	Néant	Néant	Néant
Alès (Gard)	2	303.500	72
Blanzv (Saône-et-Loire)	6	10.475.000	522
Messeix (Puy-de-Dôme)	Néant	Néant	Néant
Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de- Dôme)	Néant	Néant	Néant
Brassac-les-Mines	Néant	Néant	Néant

D. — Zones industrielles.

PRÊTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS BONIFIÉS OU NON
PAR LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME POUR 1973

	PRETS DE LA CAISSE DES DEPOTS et consignations.	
	Bonifiés F. N. A. F. U. autorisations de programmes.	Non bonifiés crédits de paiement.
Région parisienne	»	»
Champagne-Ardenne	4.700	6.000
Picardie	»	4.000
Haute-Normandie	»	7.000
Centre	»	4.800
Basse-Normandie	1.000	4.200
Bourgogne	4.000	7.000
Nord	1.500	9.600
Lorraine	1.000	1.750
Alsace	»	6.500
Franche-Comté	1.100	3.600
Pays de la Loire	1.000	7.200
Bretagne	11.550	11.000
Poitou-Charentes	6.000	4.000
Aquitaine	6.300	2.400
Midi-Pyrénées	6.000	3.500
Limousin	2.700	500
Rhône-Alpes	2.100	8.000
Auvergne	3.500	5.000
Languedoc	2.900	4.500
Provence - Côte-d'Azur	2.000	5.600
Corse	»	»
Total régionalisé métropole ...	57.350	106.150
Villes nouvelles :		
Région parisienne	»	5.000
Province	»	18.900
Départements d'outre-mer	»	2.200
Réserve	2.650	17.750
Total général	60.000	150.000

II. — DECENTRALISATION DES ACTIVITES TERTIAIRES

E. — Bilan de l'action du Comité de décentralisation pour 1972 et le premier semestre de 1973 (1).

1° SECTEUR PRIVÉ

	ACCORD			REFUS	
	Nombre de décisions.	Superficie de planchers en mètres carrés.		Nombre de décisions.	Superficie de planchers en mètres carrés.
		Construc- tions.	Locaux existants.		
Bureaux :					
Année 1972 ...	169	1.073.159	60.678	55	323.439
Premier semes- tre 1973	73	538.565	35.592	19	94.879
Locaux indus- triels :					
Année 1972 ...	382	996.216	333.012	31	125.593
Premier semes- tre 1973	186	585.136	242.882	11	91.477

(1) Les tableaux chiffrés présentant le bilan du Comité de décentralisation doivent être interprétés avec les réserves habituelles : certaines demandes d'agrément donnent lieu après négociation, à un accord pour une localisation provinciale sans qu'un refus soit décidé, ni comptabilisé par le Comité.

2° SECTEUR PUBLIC

	En mètres carrés.
A. — Les agréments ont porté sur :	
Année 1972.....	1.107.045
Premier semestre 1973.....	387.027
Dont :	
Bureaux :	
Année 1972.....	307.273
Premier semestre 1973.....	178.218
Locaux d'enseignement et de recherche :	
Année 1972.....	199.196
Premier semestre 1973.....	48.028
Locaux industriels :	
Année 1972.....	57.654
Premier semestre 1973.....	44.901
Locaux divers :	
Année 1972.....	542.922
Premier semestre 1973.....	115.860
B. — Les refus ont porté sur :	
Année 1972.....	23.826
Premier semestre 1973.....	2.343

F. — Opérations de décentralisation du secteur public pour 1972-1973.

MINISTÈRES	OPÉRATIONS	1972		1973	
		Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
Armées	Ecole militaire supérieure des transmissions, Rennes.....	2,3	10	»	7
	Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, Toulouse	»	13,60	»	7,40
	Centre de calcul scientifique de l'armement, Rennes.....	2	»	6,30	3
Economie et Finances..	Imprimerie nationale, Douai..	10	5	12,40	17,40
Education nationale....	Ecole supérieure d'électricité, Rennes	1,950	5,1	»	»
	Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, Lyon.....	0,600	0,600	»	»
Développement industriel et scientifique.....	Ecole des mines, Valbonne...	0,750	0,750	»	»
	Centre national d'études spatiales, Toulouse.....	0,500	0,500	11,50	6,35
Postes et Télécommunications	Ateliers centraux des télécommunications, Lorient.....	1,045	1,045	0,600	0,600
	Télécommunications O. R. T. F., Rennes	25	8,500	15	13,700
	Totaux.....	44,145	45,095	45,800	55,050

G. — Agréments de locaux à usage de bureaux en région parisienne.

SECTEUR PRIVÉ

DEPARTEMENTS	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	(En mètres carrés.)					
Région parisienne sans localisation particulière	50.920	77.720	71.410	132.040	64.590	41.000
Paris	182.066	208.844	380.767	371.183	257.677	183.405
Hauts-de-Seine	63.284	183.975	156.946	230.503	544.945	359.921
Seine-Saint-Denis ...	6.760	30.980	55.770	216.940	88.030	125.883
Val-de-Marne	3.230	6.150	31.750	104.670	230.300	125.730
Val-d'Oise	1.094	9.270	19.190	47.470	92.700	49.040
Essonne	»	»	6.000	22.390	66.440	41.700
Yvelines	5.160	32.110	44.360	72.860	90.750	122.340
Seine-et-Marne	12.400	»	»	21.400	278	23.590
Total	324.914	549.049	766.193	1.219.456	1.435.710	1.072.609

SECTEURS PUBLIC ET PARA-PUBLIC

(En mètres carrés.)

1967	193.191	1970	161.366
1968	232.483	1971	145.223
1969	242.893	1972	133.332

III. — AGRICULTURE

Zones de rénovation rurale.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE 1968 A 1973

	AUVER- GNE	BRETAGNE	LIMOUSIN	MONTA- GNE	TOTAL
	(En millions de francs.)				
<i>Agriculture.</i>					
1968	37,750	18,380	23,820	24,42	104,77
1969	37,700	16	24,500	24,65	102,85
1970	46,500	14	26,500	23,20	110,20
1971	40,400	22	22,400	22,40	107,20
1972	41,243	22,965	24,508	29,990	118,706
1973	39,170	22,915	28,928	30,610	121,623
Total	242,763	116,260	150,656	155,270	665,349
<i>Equipement, voirie nationale (1).</i>					
1968	11,800	43,900	9,100	»	64,80
1969	10	37,500	7,300	4,47	59,27
1970	10	37,500	7,500	5,00	60,00
1971	14,600	37,500	13,200	4,10	69,40
1972	»	3,798	2,975	4,00	10,773
1973	»	1,577	0,465	1,37	3,412
Total	46,400	161,775	40,540	18,94	267,655
<i>P. T. T. (1).</i>					
1968	1	»	»	»	1,00
1969	4,500	28	4	1,00	37,50
1970	8	78	5	2,00	93,00
1971	8	78	5	2,00	93,00
1972	8	0,750	5	2,02	15,770
1973	8	2	5,100	1,183	16,930
Total	37,500	186,750	24,100	8,850	257,200

(1) Les diminutions que l'on peut constater à partir de 1972 résultent d'un changement de présentation, les efforts spécifiques faits dans les Z. R. R. ayant alors été intégrés — pour la plus grande part — dans les dotations régionales normales.

	AUVER- GNE	BRETAGNE	LIMOUSIN	MONTA- GNE	TOTAL
	(En millions de francs.)				
<i>Education nationale.</i>					
1970	10	5,900	5,400	1,08	22,38
1971	8,300	>	8,400	5,30	22,00
1972	8,800	6,456	1,200	5,59	17,046
1973	5,800	5,440	3,550	4,730	19,520
Total	27,900	17,796	18,550	16,70	80,946
<i>Total général (1).</i>					
1968	52,850	62,280	32,920	26,32	174,37
1969	53,240	81,600	35,900	33,75	204,49
1970	77,600	136,100	46,100	35,55	295,35
1971	73,200	139,500	50,800	41,10	304,60
1972	56,049	42,006	35,072	51,875	185,002
1973	60,585	46,785	41,774	48,460	197,604
	373,524	508,271	242,566	(2) 237,055	1.361,416

(1) Le total général inclut d'autres secteurs (voirie départementale et communale, jeunesse et sports, affaires culturelles).

(2) Il convient d'ajouter à ce total un crédit supplémentaire de 62 millions de francs (12 millions de francs en 1970, 15 millions de francs en 1971, 16 millions de francs en 1972 et 19 millions de francs en 1973), affecté aux zones périphériques des parcs nationaux.

IV. — REPARTITION GENERALE DES PRIMES ACCORDEES EN 1972 (1)

PROCÉDURE CENTRALISÉE ET PROCÉDURE DÉCONCENTRÉE

(Valeurs en millions de francs.)

REGIONS	NOMBRE de primes.		MONTANT		EMPLOIS prévus.		TOTAL des deux procédures.		
	Procédure centralisée.	Procédure déconcentrée.	Procédure centralisée.	Procédure déconcentrée.	Procédure centralisée.	Procédure déconcentrée.	Nombre de primes.	Montant.	Emplois prévus.
Alsace	6	6	4,3	2,2	645	250	12	6,5	895
Aquitaine	10	21	79,3	3,0	6.121	879	31	82,3	7.000
Auvergne	5	16	4,3	1,8	368	375	21	6,1	743
Bourgogne	3	7	0,8	4,1	190	717	10	4,9	907
Bretagne	16	78	11,7	12,2	1.314	2.691	94	23,9	4.005
Centre	1	1	0,1	0,1	80	30	2	0,2	110
Champagne	7	3	6,3	2,2	640	235	10	8,5	875
Languedoc	5	9	1,5	1,7	206	326	14	3,2	532
Limousin	2	35	0,5	5,0	68	851	37	5,5	919
Lorraine	27	15	15,2	6,0	2.183	846	42	21,2	3.029
Midi-Pyrénées	25	38	15,8	7,0	2.332	1.700	63	22,8	4.032
Nord	10	»	29,3	»	3.627	»	10	29,3	3.627
Normandie (Haute-)	3	6	4,4	1,5	630	294	9	5,9	924
Normandie (Basse-)	4	13	3,9	2,0	539	597	17	5,9	1.136
Franche-Comté	1	»	0,5	»	200	»	1	0,5	200
Pays de la Loire.....	14	49	13,1	8,5	1.522	2.323	63	21,6	3.845
Picardie	»	4	»	1,2	»	532	4	1,2	532
Poitou	19	17	14,9	3,3	2.523	609	36	18,2	3.132
Rhône-Alpes	13	19	6,5	2,7	1.005	683	32	9,2	1.688
Provence	4	1	0,8	0,5	228	30	5	1,3	258
Corse	»	3	»	0,3	»	39	3	0,3	39
Total	175	341	213,2	65,3	24.421	14.007	516	278,5	38.428

(1) Il s'agit des primes ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité 1^{er} et des Commissions administratives régionales.